



Indian Ocean Tuna Commission
Commission des Thons de l'Océan Indien



Rapport de la Septième Session du Groupe de Travail de la CTOI sur la Collecte des Données et les Statistiques

Victoria (Seychelles) 3-4 décembre 2010

IOTC-2010-WPDCS-R[F]

SOMMAIRE

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour.....	3
2. Activités du Secrétariat concernant les données	3
Collecte des données et statistiques.....	3
Disponibilité des statistiques de la CTOI pour 2009	3
État des bases de données de la CTOI.....	5
Principaux progrès réalisés en 2010	5
Problèmes identifiés	6
Discussion générale sur la collecte des données.....	6
Consignes sur la collecte de données et le reporting par les observateurs	7
Proposition d'un système de notation.....	7
Utilisation de séries temporelles de captures alternatives pour l'évaluation des stocks	8
3. Principaux problèmes touchant aux données	8
Captures d'espèces sous mandat de la CTOI et d'espèces accessoires par les pêcheries hauturières de filet maillant.....	8
Statistiques exigibles de base pour les pêcheries de canneurs et de filet maillant	9
Progrès réalisés dans l'examen des systèmes statistiques sur les senneurs industriels	9
Statistiques des pêcheries palangrières de thon frais de Taïwan, Chine, de Malaisie et d'Indonésie	10
Statistiques sur les senneurs industriels d'Inde et d'Iran.....	10
Mise en place de systèmes d'échantillonnage pour les pêcheries artisanales.....	10
Estimation ponctuelle des captures totales des principales espèces CTOI, par mois et pêcheries.....	11
4. Informations sur divers systèmes statistiques nationaux	11
Questionnaires CTOI sur les systèmes de statistiques halieutiques	11
Nouveaux rapports sur les systèmes statistiques	11
5. RECOMMANDATIONS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DES STATISTIQUES DE LA CTOI ..	12
6. ACTIVITÉS D'ASSISTANCE AUX PAYS RIVERAINS EN MATIÈRE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES	12
Activités dans le cadre du Projet CTOI-OFCF	12
Activités financées par la CTOI.....	12
Autres activités	12
7. Diffusion des données et documents de la CTOI.....	13
Données pour les réunions de la CTOI et pour le grand public.....	13
Recueil de données et manuel de terrain de la CTOI	13
Directives et formulaires CTOI de déclaration des statistiques.....	13
8. Autres questions	13
Coopération entre la CTOI et l'ISSF : données des conserveries de thons	13
Élection du président	13
9. Adoption du rapport.....	13

1. OUVERTURE DE LA REUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. La 7^e réunion du Groupe de travail sur la collecte des données et les statistiques (GTCDS) a été ouverte le 3 décembre 2010 à Mahé, par son président, M. Miguel Herrera, qui a accueilli les participants (Annexe I).
2. Le GTCDS a été informé de ce que la Commission a alloué des fonds pour soutenir la participation des scientifiques aux groupes de travail et à d'autres réunions, et note que cela a facilité la participation de scientifiques des Maldives, de Maurice et de Thaïlande à cette réunion du GTCDS. Par ailleurs, la *Southwest Indian Ocean Fisheries Commission* (SWIOFC) a pris en charge la participation de scientifiques des Comores et de Madagascar.
3. Le GTCDS reconnaît que la participation de scientifiques des états riverains est extrêmement importante, en particulier si l'on considère que près de la moitié des captures des espèces sous mandat de la CTOI dans l'océan Indien proviennent des pêcheries artisanales de ces mêmes états. Le GTCDS note également que, en dépit des efforts que déploie le Secrétariat pour inviter des scientifiques de la région, la participation reste réduite. Le GTCDS souligne la nécessité d'augmenter la participation des scientifiques des états riverains aux futures réunions du GTCDS et presse les états de la région de prendre les dispositions nécessaires pour assurer leur participation aux prochaines réunions.
4. L'ordre du jour de la réunion a été adopté comme indiqué dans l'Annexe II. Les documents discutés au cours de la réunion sont indiqués en Annexe III. La liste des recommandations du GTCDS est présentée en Annexe IV. M. David Wilson a assumé les fonctions de rapporteur de la réunion.

2. ACTIVITES DU SECRETARIAT CONCERNANT LES DONNEES

5. Le Secrétariat a présenté le document IOTC-2010-WPDCS-03, qui détaille la disponibilité des statistiques CTOI pour 2009 et l'état général des bases de données de la CTOI. Par ailleurs, cette présentation a également abordé l'état des bases de données concernant le germon et les thons nérétiques (IOTC-2010-WPDCS-04 et IOTC-2010-WPDCS-05). Les sections suivantes résument les informations présentées.

Collecte des données et statistiques

DISPONIBILITE DES STATISTIQUES DE LA CTOI POUR 2009

6. Ponctualité des déclarations : 13 pays ont déclaré leurs statistiques de la CTOI avant l'échéance du 30 juin (contre 15 en 2009). Dans la plupart des cas, les statistiques sont partielles. Des demandes ont été envoyées à plus de 50 pays¹ en mars-avril 2010. Le volume total de statistiques concernant 2009 disponibles à l'échéance est plus élevé que celui de 2008.
7. Exhaustivité des données statistiques² : le Tableau 1 illustre la disponibilité des statistiques 2009 dans les bases de données de la CTOI à l'échéance de déclaration (30 juin) et juste avant la réunion du GTCDS (décembre 2010). 43% des captures étaient disponibles au 30 juin et 66% début décembre. La proportion de statistiques disponibles pour 2008 est indiquée pour comparaison. Les niveaux de déclaration en 2010 furent relativement faibles, en particulier en ce qui concerne les captures nominales et les données de prises et effort.

¹ À noter que des demandes distinctes furent envoyées aux pays de l'UE ayant des navires qui opèrent dans la zone de compétence de la CTOI (France, Italie, Portugal, Espagne et Royaume Uni).

² À noter que le Secrétariat de la CTOI utilise des sources alternatives pour estimer les captures des flottes qui ne déclarent pas ; le pourcentage dans cette section correspond aux proportions que les NC, CE et SF disponibles avant l'échéance ou la réunion du Comité scientifique représentent par rapport aux totaux estimés par le Secrétariat. La quantité de captures manquantes est encore diminuée par le fait que certains pays n'ayant pas respecté les échéances ont tout de même déclaré leurs statistiques.

Tableau 1. Proportion des statistiques de NC, CE et SF disponibles au Secrétariat de la CTOI par rapport aux captures totales estimées pour 2009 (au 15 novembre 2010).

Statistiques disponibles pour 2009	Captures estimées	NC		CE		SF	
		BD	WP	BD	WP	BD	WP
espèces CTOI (x1 000t)	1350	574	885	553	649	496	603
% disponible pour 2009		43	66	41	48	37	45
% disponible pour 2008		32	77	31	52	23	32
thons tropicaux (x1 000t)	802	476	656	465	561	435	446
thons tempérés (x1 000t)	48	28	31	28	28	26	26
porte épées (x1 000t)	62	39	45	28	30	26	26
thons néritiques (x1 000t)	437	31	154	31	31	9	105

Captures estimées : captures totales estimées

NC : quantité de captures disponibles

CE : quantité de captures pour lesquelles des données de prises et effort sont disponibles

SF : quantité de captures pour lesquelles des données de fréquences de tailles sont disponibles

Disponibles avant l'échéance de déclaration (**BD**, 30 juin) ou avant la réunion du GTCDs (**WP**)

8. Les Tableaux i-v (Annexe V) indiquent les flottes pour lesquelles le Secrétariat a reçu ou estimé des statistiques de captures pour l'année 2009. Les flottes sont triées selon l'importance de leurs captures les plus récentes. L'état des données reçues de captures, d'effort, de fréquences de tailles et de statistiques sur les navires est indiqué par des couleurs. La ponctualité des déclarations et l'origine des données sont également indiquées. La disponibilité et l'état des statistiques sur les thons tropicaux (i), les thons tempérés (ii), les portes épées (iii), les thons néritiques (iv) ainsi que les requins, oiseaux de mer et tortues marines (v) sont présentées séparément. La disponibilité des statistiques sur les navires de pêche de chaque flotte est également proposées dans le Tableau vi.

9. **Espèces CTOI (i-v)** : les données de captures nominales et de prises et effort sont en général disponibles avant l'échéance pour les principales flottes industrielles de senneurs et de palangriers, respectivement sous forme de données définitives ou provisoires. Cependant, l'exhaustivité des données est compromise par le manque d'informations pour certaines importantes flottes, y compris les palangriers d'Inde, les pêcheries côtières indonésiennes, du Yémen, de Madagascar et des Comores, ainsi que les pêcheries de filet maillant océaniques d'Iran et du Pakistan. D'un autre côté, la quantité de données de fréquences de tailles disponibles pour l'année précédente est généralement faible, que ce soit avant l'échéance ou avant la réunion du GTCDs, avec pas ou peu de statistiques pour les importantes pêcheries palangrières industrielles, en particulier les palangriers de thons frais de Taïwan, Chine et les palangriers japonais et indiens. La disponibilité des statistiques de fréquences de tailles des pêcheries artisanales est globalement faible : à l'heure actuelle, seuls l'Iran, Oman, le Sri Lanka et le Royaume Uni (pêcheries sportives de Chagos) ont fourni ces données pour l'année 2009.

10. **Niveaux de captures accessoires (v)** : l'Australie et l'Afrique du sud ont fourni des estimations des captures accessoires totales en 2009, pour les requins, les oiseaux de mer et les tortues marines. Par ailleurs, d'autres pays ont fourni des statistiques partielles sur les requins pour l'année 2009, y compris certaines importantes flottes de senneurs (UE) et de palangriers (Belize, Chine, Taïwan, Chine, UE, Japon, République de Corée, Malaisie, Maurice, Oman et Seychelles). En dépit de meilleurs niveaux de déclaration des captures accessoires en 2010, il n'en reste pas moins que peu de données sont disponibles sur les requins, les oiseaux de mer et les tortues marines (et autres espèces non couvertes par la CTOI et capturées par les flottes ciblant les thons et les espèces apparentées) ; pour cette raison, on considère que la qualité des données disponibles reste mauvaise. Les statistiques sont rarement disponibles par espèces et correspondent généralement aux carcasses de requins conservées à bord et ne prennent pas en compte les quantités de requins rejetées. On ne dispose de quasiment aucune information sur les autres sous-produits des requins, comme les ailerons.

11. **Niveaux de rejets** : les niveaux de rejets pour 2009 ne sont disponibles que pour les flottes d'Australie, d'UE-France, d'UE-Portugal (aucun rejet), du Sri Lanka (aucun rejet) et du Royaume Uni (aucun rejet). Les taux de rejets sont considérés comme élevés pour les pêcheries utilisant les palangres et les filets maillants océaniques (Iran, Pakistan) et modérées pour les pêcheries capturant à la senne des thons en bancs associés (principalement à des DCP).

12. **Statistiques sur les engins de pêche (vi)** : le nombre de navires pêchant des espèces sous mandat de la CTOI dans l'océan Indien est considéré comme plus exact depuis quelques années grâce aux informations recueillies dans le cadre des résolutions de la CTOI qui demandent aux pays de déclarer annuellement la liste des navires de pêche domestiques et étrangers, aux informations recueillies par le biais du Programme CTOI sur les transbordements et aux

informations commerciales fournies par l'*International Seafood Sustainability Foundation* (ISSF). Les statistiques sur les navires de pêche sont en général disponibles pour les flottes industrielles pour lesquelles les données de captures sont disponibles et sont non disponibles, incomplètes ou inexactes pour de nombreuses flottes artisanales. Le nombre de navires qui ne déclarent pas en activité dans l'océan Indien a été ré-estimé cette année sur la base de nouvelles informations recueillies par les programmes d'échantillonnages de la CTOI et des nouveaux registres de navires.

État des bases de données de la CTOI

PRINCIPAUX PROGRES REALISES EN 2010

13. Le Secrétariat a présenté au groupe de travail les progrès réalisés en 2010 concernant la collecte, la validation et la vérification des données de captures, d'efforts et sur les navires de pêche.

14. En 2010, de nouveaux jeux de données ont été obtenus des pays suivants :

- **Oman** : en 2009, le projet CTOI-OFCF a fourni une assistance au Ministère de la pêche d'Oman pour la collecte de données de fréquences de tailles sur deux sites de débarquement, concernant les albacores, les thons mignons et les thazards rayés capturés par les pêcheries de filet maillant et de ligne à main d'Oman.
- **Taïwan, Chine** : le Secrétariat a téléchargé via Internet des séries de données de prises et effort concernant les palangriers de thons frais taiwanais et couvrant la période 2007-2009, qui représente les premières données de ce type disponibles pour cette pêcherie. Par ailleurs, le Secrétariat a également téléchargé de nouvelles statistiques de fréquences de tailles pour la pêcherie de palangriers surgélateurs, couvrant la période 2002-2009, suite à leur examen réalisé à Taïwan, Chine.
- **Maldives** : en 2010, les Maldives ont fourni des jeux de données complets de prises et effort et de fréquences de tailles pour la réunion du Groupe de travail sur les thons tropicaux. Les Maldives sont actuellement en train de préparer leurs statistiques selon les standards de la CTOI et les déclareront officiellement sous peu.
- **Japon** : le Japon a facilité l'utilisation de données à haute résolution de prises et effort au cours des réunions du GTTT et du GTPP en 2010.

15. Modifications apportées aux bases de données de la CTOI : les faits suivants ont conduit en 2010 à des modifications du contenu des bases de données :

- **UE** : l'UE a déclaré des estimations révisées des captures des senneurs sous pavillons européens et des senneurs suivis par des scientifiques européens, pour la période 1991-2008. Par ailleurs, l'UE a fourni des jeux de données révisés pour la flotte palangrière portugaise.
- **Madagascar** : le Secrétariat a estimé les captures par années et par espèces pour les années pour lesquelles les captures ont été enregistrées sous forme agrégée, en utilisant des informations provenant d'autres flottes artisanales de la région. Cette révision a principalement affecté les captures de thons tropicaux et néritiques et ce pour la totalité de la série (1950-2009).
- **Indonésie** : le Secrétariat a estimé les captures de germon par la pêcherie palangrière indonésienne en utilisant les statistiques d'exportation indonésiennes et d'importation des conserveries qui coopèrent avec l'ISSF.
- **Flottes NCA** : le Secrétariat a révisé les captures des palangriers qui ne déclarent pas, pour la période 2005-2009, en utilisant les nouvelles informations disponibles, en particulier les rapports nationaux de pays tiers. La majorité des captures est maintenant attribuée aux palangriers indonésiens et malaisiens basés dans des pays étrangers. Les captures des palangriers d'Inde ont également été évaluées en utilisant le nombre de navires en activité (avec l'hypothèse que tous les navire autorisés une année donnée étaient en activité durant cette même année) et les captures moyennes par navires d'une flotte « proxy ». En dehors de l'Indonésie, de l'Inde et de la Malaisie, ces dernières années, environ 20 palangriers ont opéré dans l'océan Indien sous pavillons de pays qui ne déclarent pas. Le Secrétariat a estimé les captures de ces navires avec la même méthode que pour l'Inde.
- **Niveaux de captures accessoires** : le Secrétariat a estimé les captures de requins par certaines pêcheries en utilisant les taux de captures d'autres pêcheries et toute autre information disponible.
- **La validation des données disponibles** dans les bases de données de la CTOI s'est poursuivie en 2010. Des codes indiquant une mauvaise qualité ont été attribués aux données lorsque des incohérences furent trouvées pour des données spécifiques ou pour des séries entières de captures ou de tailles.
- **Statistiques sur les navires de pêche** : en 2010, le nombre de navires de pêche en activité dans l'océan Indien a été mis à jour pour certaines flottes en utilisant les nouvelles informations compilées. La base de données de

statistiques sur les navires de pêche est considérée comme quasi complète en ce qui concerne les flottes industrielles (senneurs et palangriers) ces dernières années.

PROBLEMES IDENTIFIES

16. En dépit des améliorations apportées aux données conservées par la CTOI, le Secrétariat a identifié les problèmes suivants, qui portent atteinte à l'exhaustivité, à la qualité et à la ponctualité des informations sur les espèces sous mandat de la CTOI.

17. Statistiques non disponibles : l'absence de déclaration peut provenir de ce que les pêcheries ne sont pas suivies ou que les statistiques sont produites mais pas déclarées à la CTOI. Les estimations à partir de sources de données alternatives sont plus ou moins complètes selon les informations disponibles. Les flottes suivantes sont les principales concernées par ce problème :

- Statistiques très incomplètes pour les palangriers industriels d'**Inde**.
- Absence totale de statistiques pour les pêcheries artisanales du **Yémen**.
- Absence totale de statistiques pour les palangriers industriels opérant sous pavillons de **pays qui ne déclarent pas**.
- Manque de données de fréquences de tailles pour les palangriers de thons frais de **Taiwan, Chine**.
- Manque de statistiques sur les palangriers industriels d'**Indonésie** et de **Malaisie** basés dans des pays étrangers.
- Manque de données de prises et effort pour les palangriers d'**Indonésie**.
- Manque de données de prises et effort et de fréquences de tailles détaillées pour les pêcheries océaniques de filet maillant du **Pakistan** et d'**Iran** ainsi que pour la pêcherie de filet maillant/palangre du **Sri Lanka**.
- Manque de données de prises et effort et de fréquences de tailles pour les pêcheries artisanales d'**Inde**.
- Absence totale de statistiques pour les pêcheries artisanales de **Madagascar** et des **Comores**.

18. Statistiques incomplètes : les déclarations incomplètes peuvent résulter de ce que les pêcheries ne sont pas totalement suivies, de ce que les systèmes statistiques ne peuvent pas produire des estimations fiables ou de ce que les statistiques sont produites mais pas déclarées selon les standards de la CTOI. Les flottes suivantes sont les principales concernées par ce problème :

- Couverture spatio-temporelle insuffisante des échantillonnages de tailles pour certaines importantes flottes palangrières, notamment celle du **Japon**.
- Captures pas totalement déclarées par espèces et/ou par engins pour les pêcheries de senne industrielles et semi-industrielles d'**Indonésie**, de **Malaisie** et de **Thaïlande**, ainsi que pour la pêcherie de filet maillant/palangre du **Sri Lanka**.
- Statistiques de fréquences de tailles pas déclarées selon les standards de la CTOI pour les pêcheries du **Japon**, d'**Indonésie** et de **Malaisie**.
- Les niveaux totaux de **captures accidentelles** de requins, d'oiseaux de mer et de tortue marines sont inconnus.

DISCUSSION GENERALE SUR LA COLLECTE DES DONNEES

19. Le GTCDS a félicité le Secrétariat pour l'excellent travail sur les données et les statistiques réalisés au cours des 12 derniers mois, en particulier la préparation des jeux de données pour les évaluations des stocks réalisées par les groupes de travail.

20. Le GTCDS note que l'état de la collecte et des déclarations des données par les CPC ne semble pas s'améliorer, ce qui montre un manque général d'application des résolutions de la CTOI sur la collecte et la déclaration des données.

21. En particulier, le GTCDS note l'incertitude qui pèse sur les données de captures des années récentes à disposition du Secrétariat et souligne que l'utilisation de ces données dans les évaluations peut se révéler contre-productive, à moins que l'on ne puisse évaluer le niveau d'incertitude des estimations et incorporer cette information dans les modèles.

22. Le GTCDS a souligné la nécessité d'inclure plus d'années dans les tableaux présentés par le Secrétariat (Tableau 1 et Annexe IV) afin de permettre d'évaluer la déclaration des statistiques par les différentes parties sur une plus longue période.

23. Le GTCDS note les modifications des estimations des captures de germon découlant des révisions réalisées par le Secrétariat sur la base des données fournies par l'ISSF et de celles des exportations indonésiennes. Le GTCDS indique que ces nouvelles estimations de captures pour la période 2003-2009 représentent plus du double des valeurs précédemment estimées. Il a également été signalé que les nouvelles captures calculées pour les pêcheries malgaches pourraient être trop élevées. Le GTCDS demande au Secrétariat d'étudier ces questions afin de s'assurer que les captures dans les bases de données de la CTOI sont aussi exactes que possible.

24. Le GTCDS a fait part de sa préoccupation face à l'état des déclarations et de la qualité des données disponibles sur les thons néritiques et note que la situation ne s'est pas améliorée depuis la dernière réunion. Le GTCDS presse les pays ayant des pêcheries de thons néritiques de collecter les données requises dans les meilleurs délais et de les déclarer à la CTOI.

25. Le GTCDS a rappelé au Japon la nécessité d'augmenter les échantillonnages de fréquences de tailles dans sa flotte palangrière, y compris en ce qui concerne les requins. Le Japon a informé le GTCDS qu'il prévoit d'augmenter le nombre des échantillons grâce aux données recueillies dans le cadre du programme régional d'observateurs.

Consignes sur la collecte de données et le reporting par les observateurs

26. Le Secrétariat a présenté des consignes sur la collecte de données et le reporting par les observateurs. En 2009 et 2010, la CTOI a adopté les résolutions 09/04 et 10/04 sur un Programme régional d'observateurs, qui prévoient le démarrage de ce programme le 1^{er} juillet 2010, sur la base d'une réalisation à l'échelle nationale.

27. L'objectif du Programme d'observateurs de la CTOI est d'échantillonner les captures et de recueillir des informations scientifiques sur les pêcheries de thons et d'espèces apparentées de la zone de compétence de la CTOI. La couverture de ce programme³ sera d'au moins 5% des opérations/coups de pêche de chaque type d'engins par chaque flotte de chaque CPC dans la zone de compétence de la CTOI pour les navires de plus de 24 m LHT, et de moins de 24 m LHT pour les navires qui pêchent hors de leur ZEE. Pour cette dernière catégorie de navires, la couverture devra être progressivement atteinte jusqu'en janvier 2013.

28. Le nombre de débarquements des navires de pêche artisanaux devra également être suivi sur les lieux de débarquement par des échantillonneurs de terrain⁴. Le niveau indicatif de couverture des navires de pêche artisanaux devra progressivement atteindre 5% de l'activité totale des navires (soit du nombre total de sorties ou de navires en activité).

29. En mai 2010, le Secrétariat a organisé un atelier afin d'établir les jeux de données de base à collecter dans le cadre des programmes d'observateurs et pour rédiger un Manuel CTOI de l'observateur, ainsi que des modèles de formulaires de données et de rapports pour les observateurs. Ces documents seront examinés pour adoption par le Comité scientifique lors de sa session en 2010.

30. Le GTCDS a remercié le Secrétariat pour ces informations et note que, à ce jour, aucun pays n'a fourni ni la liste de ses observateurs certifiés ni les rapports de ces observateurs à la CTOI et presse les pays concernés de le faire dans les meilleurs délais.

31. Le GTCDS a été informé de ce que la formation des observateurs du SWIOFP s'est achevée en septembre 2010 et a abordé une série de points concernant les données sur les thons. Le programme d'observateurs du SWIOFP débutera officiellement en 2011.

Proposition d'un système de notation

32. Le Secrétariat a présenté le document IOTC-2010-WPDCS-06 qui propose un système de notation pour évaluer la qualité des statistiques dans les bases de données de la CTOI. Le système proposé a pour but d'évaluer la qualité des statistiques par pays, types de pêcheries et espèces, de façon séparée pour chaque type de données (captures totales, prises et effort et fréquences de tailles) et pour tous les jeux confondus. Dans un premier temps, le système s'appliquera aux espèces sous mandat de la CTOI et aux principales espèces de requins, puisque les données requises sont les mêmes pour ces deux groupes, et un système alternatif est proposé pour les autres espèces.

³Observateur : une personne qui recueille des informations à bord d'un navire de pêche. Les programmes d'observateurs peuvent servir à quantifier la composition spécifique des espèces cibles, les captures accessoires conservées, les produits dérivés, les rejets, à récupérer des marques etc.

⁴Échantillonneur : une personne qui recueille des informations à terre durant le déchargement d'un navire de pêche. Les échantillonnages de terrain peuvent servir à quantifier les captures et les captures accessoires conservées, à récupérer des marques etc.

33. Le système de notation proposé recouvre une large gamme de critères concernant, dans certains cas, des informations qui ne sont pas complètement disponibles à la CTOI, y compris la documentation des plans d'échantillonnage et les procédures d'estimation. Ces informations devront être recueillies avant la mise en place du système.

34. Par ailleurs, ce système ne peut pas être utilisé pour quantifier l'incertitude, en particulier celle touchant les séries de captures utilisées pour l'évaluation des stocks. Les estimations de la précision et de l'exactitude ne sont pas disponibles pour les captures ou pour les autres données disponibles à la CTOI ; actuellement, le Secrétariat ne peut pas calculer ces estimations, dans la mesure où les captures et autres informations sont déclarées à la CTOI sous une forme agrégée et que la CTOI ne demande pas aux CPC de déclarer des estimations de cette précision.

35. Le GTCDS a approuvé le processus actuellement suivi par le Secrétariat pour élaborer un système de notation visant à évaluer la qualité des données déclarées au Secrétariat. Le GTCDS note que l'allocation de notes à chaque données présentes dans les bases de données de la CTOI demandera beaucoup de temps et d'efforts de la part du Secrétariat et reconnaît que ce processus ne pourra être mis en place que de façon graduelle, en s'appliquant tout d'abord à l'albacore, au patudo et à l'espadon.

36. Le GTCDS note que, bien que la qualité des données conservées par la CTOI soit similaire ou même meilleure que celle d'autres ORGP, la CTOI est la seule ORGP qui ait mis en place un système d'évaluation de la qualité des statistiques présentes dans ses bases de données. En particulier, il fut indiqué que la CTOI fait preuve d'une meilleure transparence en ce qui concerne la qualité de ces données, ce qui est à souligner.

Utilisation de séries temporelles de captures alternatives pour l'évaluation des stocks

37. Le Secrétariat a présenté le document IOTC-2010-WPDCS-10 qui propose l'utilisation d'une série temporelle de captures alternative pour l'évaluation des stocks. Il fut indiqué qu'il existe une incertitude claire concernant les captures totales des pêcheries sous mandat de la CTOI et que cette incertitude varie considérablement d'une espèce et d'une pêcherie à l'autre en fonction du temps. Cette source fondamentale d'incertitude n'est, à ce jour, pas incorporée dans les évaluations des stocks réalisées par la CTOI autrement qu'à travers le système de notation des données qui fournit une évaluation qualitative des problèmes qui affectent les séries temporelles estimées par le Secrétariat. Le Secrétariat a exposé plusieurs pistes permettant de tenir explicitement compte de cette incertitude et de l'incorporer dans le processus d'évaluation des stocks. Cela pourrait fournir de précieux conseils sur les priorités d'amélioration des données et des méthodes d'évaluation et pourrait permettre la formulation d'avis et de stratégies de gestion plus robustes.

38. Le GTCDS note que, bien qu'il existe certaines préoccupations face à la description de l'incertitude dans les avis concernant l'évaluation des stocks à la Commission, il est important d'inclure les limites supérieures et inférieures des séries de captures possibles lors des analyses de sensibilité réalisées dans le cadre du processus d'évaluation des stocks.

39. Le GTCDS recommande que le Secrétariat élabore une série d'estimation de l'incertitude (séries de captures alternatives) pour une seule espèce et en présente les résultats lors de la réunion du GTTT et/ou du GTCDS en 2011.

3. PRINCIPAUX PROBLEMES TOUCHANT AUX DONNEES

Captures d'espèces sous mandat de la CTOI et d'espèces accessoires par les pêcheries hauturières de filet maillant

40. Le GTCDS a noté avec préoccupation que l'état des statistiques des pêcheries océaniques de filets maillants d'Iran, du Pakistan et du Sri Lanka ne s'est pas amélioré depuis sa dernière réunion.

41. Le GTCDS fut informé que, à l'heure actuelle, le nombre de fileyeurs iraniens enregistrés sur la Liste CTOI des navires autorisés est de 1294, dont 500 opèrent dans les eaux côtières tandis que le reste opère dans les eaux côtières et en haute mer. L'Iran n'a pas mis en place de programmes de fiches de pêche pour sa pêcherie de filets maillants couvrant les captures, les prises et efforts et les données de taille pour ces navires. Les données de captures ne sont recueillies que par le biais d'échantillonnages sur les lieux de débarquement. Les données de prises et de tailles sont ensuite transmises à la CTOI. L'Iran a indiqué qu'il a interdit l'utilisation de filets maillants de plus de 2,5 km pour tous ses navires opérant dans la zone de compétence de la CTOI. L'Iran s'est engagé à étendre la collecte de données et les échantillonnages concernant les fileyeurs sous pavillon iranien.

42. Le GTCDS note que l'Iran a demandé l'assistance du Secrétariat de la CTOI afin de pouvoir répondre aux recommandations faites par le Comité scientifique de la CTOI et conseille au Secrétariat de prévoir une mission en Iran en 2011 et d'en présenter les résultats lors de la prochaine réunion du GTCDS.

43. Le GTCDS note que la *National Aquatic Resources Research and Development Agency* (NARA) sri lankaise a, ces dernières années, recueilli des informations de prises et effort sur les pêcheries de filet maillant et de palangre du Sri Lanka. Par ailleurs, le *Directorate of Fisheries and Aquatic Resources* du Sri Lanka est en train de mettre en place un programme de fiches de pêche pour ses pêcheries, qui comprend la déclaration obligatoire des fiches de pêche pour la majorité des pêcheries. Le GTCDS note également que le Projet CTOI-OFCF envisage d'apporter une assistance au Sri Lanka dans les domaines de l'élaboration des bases de données et du renforcement des activités d'échantillonnage. Le GTCDS remercie l'OFCF et encourage le Sri Lanka à mettre en place le nouveau système de fiches de pêche dans les meilleurs délais. Par ailleurs, le GTCDS recommande que le Sri Lanka déclare les données de prises et effort disponibles à la CTOI, en respectant les standards de données de la CTOI.

44. Le GTCDS fut informé que, au cours de la dernière réunion du GTECA, le Pakistan a admis les limites de son système statistique. Le GTCDS a fait part de sa préoccupation face au fait que, à sa connaissance, aucune action n'a été entreprise pour régler ce problème et recommande que le Secrétariat contacte le Pakistan à ce sujet.

Statistiques exigibles de base pour les pêcheries de canneurs et de filet maillant

45. Le GTCDS note que la Commission n'a pas adopté de prescriptions minimales en ce qui concerne la collecte des données opérationnelles (fiches de pêche) pour les pêcheries de filet maillant et de canneurs, en particulier pour celles qui opèrent en haute mer. Le GTCDS souligne la nécessité de mettre en place dans les meilleurs délais des prescriptions minimales pour les pêcheries de filet maillant et de canneurs, en ligne avec celles mises en place pour les pêcheries industrielles de senneurs et de palangriers.

46. Le GTCDS a défini les prescriptions minimales pour les pêcheries de filet maillant (annexe VI) et de canneurs (annexe VII) et a décidé que, dans un premier temps, ces prescriptions ne s'appliqueraient qu'aux navires pontés de 15 m ou plus de longueur hors tout.

47. Le GTCDS note que l'identification par espèce des patudos, makaires, requins et tortues marines peut-être difficile pour les marins à bord des navires de pêche et recommande que le Secrétariat diffuse des fiches d'identification des espèces, en particulier auprès des pays ayant des pêcheries de filet maillant.

Progrès réalisés dans l'examen des systèmes statistiques sur les senneurs industriels

48. Le GTCDS a été informé par l'Union européenne que, suite à la tenue à Sète, en juin 2009⁵, d'un « Groupe de travail international sur la composition spécifique des captures des thoniers senneurs et des canneurs, dérivée à partir des données d'observateurs et d'échantillonnage au port », une proposition de recherche fut rédigée afin d'obtenir des financements sur deux ans pour une étude statistique visant à analyser les échantillonnages et traitements multispécifiques utilisés pour les senneurs européens. Ce financement a été obtenu dans le contexte du Cadre communautaire sur la collecte des données (CCD) et un statisticien devrait être embauché début 2011 et fournir les résultats de l'analyse vers la fin 2012. Les résultats préliminaires pourraient être présentés à la CTOI lors de la réunion du GTCDS en 2011.

49. En parallèle, un projet financé par l'IRD a démarré depuis la mi 2009, qui concerne la refonte du système de traitement des données utilisé pour corriger la composition spécifique des captures sur la base d'échantillonnages au port multispécifiques. Le projet se déroulera jusqu'au début 2012 et a pour objectifs (i) de simplifier les algorithmes de traitement, (ii) d'améliorer la flexibilité du traitement, en particulier la paramétrisation et l'accès aux données d'entrée et (iii) de bien documenter le traitement des données afin de le mettre à disposition d'autres institutions et ORGP.

50. Le GTCDS note que les statistiques concernant les senneurs thaïlandais sont dérivées directement à partir des fiches de pêche et indique que cela peut représenter une source de biais dans la composition spécifique. Le GTCDS rappelle sa recommandation faite aux scientifiques européens et thaïlandais d'explorer l'utilisation des données de taille recueillies sur les navires européens dans les mêmes zones et périodes afin d'ajuster la composition spécifique déclarée par les senneurs thaïlandais à partir de leurs fiches de pêche.

⁵ Anonymous 2010. Report of the international working group on tuna purse seine and baitboat catch species composition derived from observer and port sampler data. ICCAT Col. Vol. Sci. Pap. 65(2): 486-511

Statistiques des pêcheries palangrières de thon frais de Taïwan, Chine, de Malaisie et d'Indonésie

51. Le GTCDS fut informé que, à partir de 2010, les petits palangriers taiwanais opérant dans l'océan Indien ont l'obligation de soumettre des rapports de captures hebdomadaires à l'Agence des pêches et que ces données devraient améliorer les estimations des captures. Également en 2010, un certain nombre d'observateurs scientifiques embarqués ont été déployés à bord de petits palangriers thoniers pour recueillir des données halieutiques, y compris sur les captures et les longueurs. Par ailleurs, entre 2007 et 2009, des échantillonnages ont été réalisés à Maurice pour recueillir des statistiques de captures et de longueurs sur les germons débarqués au port. Un rapport est en cours de préparation, qui sera présenté lors de la prochaine réunion du Groupe de travail sur les thons tempérés.

52. Le GTCDS note avec préoccupation que l'Indonésie et la Malaisie n'ont pas déclaré les captures et autres statistiques des palangriers battant leur pavillon et basés hors de leur territoire. Le GTCDS presse ces pays de prendre les dispositions nécessaires pour que ces données soient recueillies et déclarées dans les meilleurs délais.

Statistiques sur les senneurs industriels d'Inde et d'Iran

53. Le GTCDS s'est déclaré préoccupé par le fait que la qualité des statistiques pour les palangriers industriels d'Inde ne s'est pas améliorée et a pressé l'Inde de mettre en place un système convenable de collecte des données, conformément aux exigences de la CTOI.

54. Le GTCDS fut informé que, en 2009, la flotte de senneurs iraniens était composée de 8 navires mais que seuls 5 d'entre eux étaient en activité. L'effort de pêche total pour la flotte en 2009 fut de 675 jours, soit en moyenne 135 jours par navire. Les prises et effort des senneurs iraniens sont bien plus faibles que celle des autres flottes de senneurs opérant dans l'océan Indien et ce pour les raisons suivantes :

- Les senneurs iraniens ne sont pas équipés de technologies modernes (données satellite sur la SST, la chlorophylle etc.) aidant à trouver des bancs de thons.
- La majorité des senneurs industriels iraniens sont vieillissants (certains ont plus de 30 ans), connaissent des pannes fréquentes et nécessitent beaucoup de maintenance.
- Il n'y a pas de personnel de sécurité à bord des senneurs iraniens afin de garantir leur sécurité dans les zones de pêche à fort risque de piraterie.
- La flotte n'a pas d'accords ou de licences de pêche avec d'autres états riverains de l'océan Indien.

55. Le GTCDS a remercié l'Iran pour ces informations et recommande que le Secrétariat apporte une assistance à l'Iran dans l'estimation et la déclaration des captures à la CTOI.

Mise en place de systèmes d'échantillonnage pour les pêcheries artisanales

56. Le GTCDS note que la Commission a adopté la résolution de 10/04, qui comprend des dispositions prévoyant que les pays ayant des pêcheries côtières de thons et d'espèces apparentées devront progressivement mettre en place des programmes d'échantillonnage couvrant au moins 5 % de l'activité des navires.

57. Le GTCDS se reconnaît que certains pays de la région peuvent avoir besoin d'une assistance pour l'application des dispositions de cette résolution. Le GTCDS invite les pays concernés à contacter le Secrétariat de la CTOI si ils ont besoin d'une assistance et demande au Secrétariat d'aider ces pays, dans la mesure du possible.

58. Le GTCDS note que le taux de couverture de 5 % établi par la Commission pourrait se révéler insuffisant mais reconnaît qu'il est trop tôt pour recommander un accroissement de cette couverture, dans la mesure où les programmes d'échantillonnage restent toujours à mettre en place. Le GTCDS recommande que les pays ayant des systèmes d'échantillonnage ou prévoyant de les mettre en place réalisent une évaluation de la précision des estimations des captures obtenues à partir de ces échantillonnages en utilisant différents niveaux de couverture et présente les résultats de ces comparaisons au GTCDS. Le GTCDS demande au Secrétariat de la CTOI d'aider les pays concernés, dans la mesure du possible.

59. Le GTCDS note que le paragraphe 9 de la résolution 10/04 expose des dispositions pour la déclaration des nombres de navires de pêche suivis et de la couverture d'échantillonnage par type d'engin et par année, à la fois au Secrétaire exécutif et au Comité scientifique. Le GTCDS recommande que ces informations soient également fournies avec les statistiques déclarées à la CTOI (résolution 10/02).

Estimation ponctuelle des captures totales des principales espèces CTOI, par mois et pêcheries

60. Le GTCDS attire l'attention sur les dispositions de la résolution 10/01, qui demande au Secrétariat d'évaluer les systèmes de déclaration des pêcheries sous mandat de la CTOI afin de déterminer si les pays peuvent effectivement déclarer des captures des principales espèces sous mandat de la CTOI chaque mois, pas plus de 15 jours après la fin du mois concerné.

61. Certains participants à la réunion ont indiqué que la déclaration des captures en utilisant le format demandé ne serait pas possible, dans la mesure où le traitement des informations recueillies demande plus de temps, en particulier dans le cas des pêcheries côtières. Le GTCDS a également noté que, bien que la déclaration des captures mensuelles puisse être possible pour certaines pêcheries de surface ou palangrières, les captures fournies représenteront des estimations préliminaires dans la plupart des cas.

62. Le GTCDS note que la déclaration de ce type d'information ne sera pas possible à court terme. Il fut décidé que cette question serait de nouveau abordée après la mise en place des programmes d'échantillonnage (résolution 10/04).

4. INFORMATIONS SUR DIVERS SYSTEMES STATISTIQUES NATIONAUX

Questionnaires CTOI sur les systèmes de statistiques halieutiques

63. Le Secrétariat a informé le GTCDS sur l'avancement de la compilation des questionnaires sur les systèmes statistiques halieutiques des pays ayant des pêcheries exploitant les espèces sous mandat de la CTOI. Un résumé des informations fournies est présenté en annexe VIII.

64. Le GTCDS note que, à ce jour, de nombreux pays n'ont pas rempli leur questionnaire et encourage les pays concernés à fournir ces informations dans les meilleurs délais et a demandé au Secrétariat de présenter les progrès réalisés dans ce domaine lors de la prochaine réunion du GTCDS.

Nouveaux rapports sur les systèmes statistiques

65. Le GTCDS a reçu des informations concernant les systèmes statistiques des Comores, de l'UE-France, de l'Iran, du Kenya, de Madagascar (IOTC-2010-WPDCS-09), des Maldives et de Maurice. Un résumé des informations fournies est présenté en annexe IX.

66. Le GTCDS note que Madagascar met en place un projet de collecte des statistiques des pêcheries opérant dans le pays et que les activités élaborées dans le cadre de ce projet seront pérennisées. Le GTCDS encourage Madagascar à pérenniser ces activités et à déclarer les statistiques de capture à la CTOI dans les meilleurs délais.

67. Le GTCDS note que la Thaïlande et Maurice sont actuellement les seules sources d'information sur les fréquences de tailles pour les palangriers de thon frais, dans la mesure où l'Indonésie a arrêté de recueillir des informations sur sa pêcherie. Le GTCDS recommande que, afin d'accroître le nombre d'échantillons, le Secrétariat de la CTOI envisage de fournir une assistance à ces pays, selon les besoins.

68. Le GTCDS recommande que le Secrétariat poursuive son assistance aux Maldives afin de permettre d'améliorer la qualité des données de ce pays.

69. Le GTCDS note que, en plus des activités mises en place avec l'assistance du Projet CTOI-OFCF, le SWIOFP va mettre en place une étude d'évaluation des captures pour les pêcheries opérant autour des DCP ancrés et recommande que le projet CTOI-OFCF et le SWIOFP coordonnent leurs travaux afin d'éviter la redondance.

70. Le GTCDS note que l'Union européenne a déclaré des informations concernant les nombres de DCP et de navires auxiliaires utilisés par les senneurs battant pavillons européens. Le GTCDS remarque que les nombres déclarés pour les DCP naturels et artificiels sont les mêmes et indiquent que ces chiffres ne sont pas fiables, dans la mesure où les nombres de DCP sont susceptibles de varier de façon significative selon les saisons. Le GTCDS recommande que les scientifiques européens examinent ce problème et fassent part de leurs conclusions lors de la prochaine réunion du GTCDS.

5. RECOMMANDATIONS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DES STATISTIQUES DE LA CTOI

71. Le Secrétariat a présenté au GTCDS l'état de l'application des recommandations faites par les groupes de travail de la CTOI sur les données et les statistiques. Le Secrétariat a publié sur le site Web de la CTOI la liste des recommandations et l'état de leur application, demandant aux pays concernés de fournir des détails sur cette application, quand c'était nécessaire. Le GTCDS remercie le Secrétariat pour cette initiative et lui demande de tenir à jour cette liste des recommandations et de suivre les problèmes existants dans le but de présenter les progrès réalisés dans ce domaine lors de la prochaine réunion du GTCDS.

72. Le GTCDS note que les problèmes mentionnés dans les paragraphes 17 et 18 du rapport du GTCDS représentent un premier effort d'identification des principaux problèmes existant à l'heure actuelle et recommande que ces problèmes soient traités en priorité.

6. ACTIVITÉS D'ASSISTANCE AUX PAYS RIVERAINS EN MATIÈRE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES

Activités dans le cadre du Projet CTOI-OFCF

73. Le Projet CTOI-OFCF a présenté ses principales activités durant la période 2002-2010 ainsi qu'un plan de travail provisoire à partir de 2011 (IOTC-2010-WPDCS-08). Les activités du projet comprennent des missions d'information et des rapports pays, la mise en place de programmes d'échantillonnage ou le renforcement des programmes existants, des formations et des ateliers, la fourniture de logiciels de bases de données et de matériel informatique, et la récupération de données historiques. Les activités ont eu lieu dans 16 pays de la région de l'océan Indien. Les principales activités ont couvert la mise en place de programmes d'échantillonnage (1) en Indonésie pour suivre les activités des palangriers de thon frais, (2) en Thaïlande pour suivre les activités des palangriers de thon frais étrangers basés à Phuket, (3) au Sri Lanka pour suivre les activités des pêcheries hauturières et côtières de thons et de poissons porte-épée, (4) aux Maldives pour renforcer la collecte des données de tailles des canneurs et (5) à Oman pour suivre les activités des pêcheries artisanales opérant dans la mer d'Arabie. Ces activités ont conduit à des améliorations significatives de la qualité des statistiques dans les bases de données de la CTOI.

74. Le GTCDS a remercié l'OFCF pour son assistance à l'amélioration des systèmes statistiques de la région et à la mise en place des systèmes d'échantillonnage (résolution 10/04) et recommande que le projet envisage d'étendre son assistance dans les années à venir.

Activités financées par la CTOI

75. Le Secrétariat de la CTOI a informé le GTCDS que, en plus des activités mises en place dans le cadre du Projet CTOI-OFCF, des fonds additionnels ont été débloqués par le Japon et par la Commission pour la réalisation des programmes d'observateurs et d'échantillonnages au port (résolution 10/04). Le Secrétariat a indiqué qu'il envisage la mise en place d'un programme d'échantillonnage aux Comores et le renforcement des échantillonnages au Sri Lanka, en 2001.

76. Le GTCDS recommande que les pays qui ont bénéficié des activités financées par la CTOI ou par le Projet CTOI-OFCF fassent tous les efforts possibles pour pérenniser ces activités une fois cette assistance arrivée à son terme.

Autres activités

77. Les activités conduites dans le cadre du *South West Indian Ocean Fisheries Project* ont été présentées au GTCDS. Le SWIOFP est en train de mettre en place des activités de collecte de données complémentaires de celles de la CTOI sur les grands poissons pélagiques. Ces activités concernent deux domaines principaux. En premier lieu, suite au déploiement de DCP ancrés dans 5 pays du SOOI (Comores, Kenya, Madagascar, Mozambique et Seychelles), des protocoles visant à garantir un suivi des captures par espèces seront développés pour les activités de pêche autour des DCP, qui concernent essentiellement les thons et espèces apparentées. En second lieu, des données nouvelles sur les activités de pêche en mer, les niveaux de prises des espèces cibles et d'espèces accessoires, seront produites par le programme d'observateurs développé dans le cadre du SWIOFP à compter de 2011. L'ensemble de ces données seront collectées sous la responsabilité des institutions nationales et, au moins pour ce qui concerne les états membres de la CTOI, seront envoyées au Secrétariat de la CTOI.

78. Le Secrétariat a informé le GTCDS de sa participation à une réunion sur la collecte des données et les statistiques dans le cadre du *Bay of Bengal Large Marine Ecosystem Project* (BOBLME), suite à une invitation par le projet. Le GTCDS note que le BOBLME mettra en place des activités visant à l'amélioration de l'état des informations disponibles sur les requins dans le golfe du Bengale et demande au Secrétariat de la CTOI de suivre ces travaux, dans la mesure où certaines des informations recueillies pourraient être utiles à la CTOI.

7. DIFFUSION DES DONNEES ET DOCUMENTS DE LA CTOI

Données pour les réunions de la CTOI et pour le grand public

79. Le Secrétariat de la CTOI a informé le GTCDS sur les procédures utilisées par le Secrétariat pour la préparation et la diffusion des données pour la Commission, le Comité scientifique et les groupes de travail, y compris la maintenance des jeux de données disponibles sur le site Web de la CTOI et la diffusion d'informations sur demande spécifique de la Commission ou du public. En 2009, le Secrétariat a également préparé des jeux de données pour les évaluations de l'état des stocks de thons tropicaux et de poissons à rostre.

80. Le GTCDS a remercié le Secrétariat pour ses efforts de mise à disposition de toutes ces informations et note que, dans certains cas et du fait du type d'informations qui sont déclarées au Secrétariat (par exemple captures en nombres au lieu de poids pour les données de prises et effort de certaines pêcheries palangrières), il est difficile pour les scientifiques et d'utiliser les données brutes. Le GTCDS se recommande que, lorsque c'est possible, le Secrétariat fournisse des séries temporelles alternatives des prises et effort, incluant les captures en poids.

Recueil de données et manuel de terrain de la CTOI

81. Le Secrétariat de la CTOI a informé le GTCDS que, du fait en manque de temps et de ressources, il n'a pas pu réaliser ces tâches. Le Secrétariat signale que des fonds sont maintenant disponibles pour l'élaboration d'un nouveau Recueil de données de la CTOI et que l'objectif est d'externaliser ce travail. Le GTCDS a indiqué au Secrétariat de continuer dans cette voie.

Directives et formulaires CTOI de déclaration des statistiques

82. Le Secrétariat a indiqué au GTCDS qu'il a publié des directives et un nouveau jeu de formulaires pour la déclaration des données à la CTOI. Le GTCDS note que certains pays ont déclaré des statistiques selon les nouvelles directives et presse les autres pays qui ne l'ont pas fait de déclarer dans les meilleurs délais les données spécifiées dans ces directives.

83. Le GTCDS note que les formulaires de déclaration des activités dans le cadre du Programme d'observateurs de la CTOI ne sont pas disponibles sous forme de fichiers Excel et recommande que le Secrétariat de la CTOI en élabore une version sous ce format afin de faciliter la saisie et la déclaration des données.

8. AUTRES QUESTIONS

Coopération entre la CTOI et l'ISSF : données des conserveries de thons

84. Le Secrétariat a informé le GTCDS que, depuis 2010, il reçoit des informations sur les captures transformées par les conserveries participant à l'*International Seafood Sustainability Foundation* (ISSF) et que ces données se sont montrées utiles dans l'identification des lacunes dans les données de certaines pêcheries. Le GTCDS a remercié l'ISSF de cette initiative.

Élection du président

85. Le GTCDS a réélu Miguel Herrera comme président pour les deux années à venir.

9. ADOPTION DU RAPPORT

86. Le rapport du GTCDS a été adopté le 4 décembre 2010.

Annexe I : Liste des participants

David WILSON
Senior Scientist - International Fisheries
Department of Agriculture, Fisheries and Forestry
Australian Bureau of Agricultural and Resource
Economics and Sciences
P.O.B 1563
Canberra 2601
Australia
Tel: +61 2 62723838
Fax: +61 2 62722104
E-mail: david.wilson@abares.gov.au

Aubrey HARRIS
Senior Fisheries Officer
FAO Sub-regional office for Southern Africa (SFS)
Block1, Tendeseka Office Park
Cnr Samora Machel Ave/Renfrew Road
P.O.B 3730
Harare, Zimbabwe
Tel: +263 4 253655-8
Fax: +263 4 700724
E-mail: aubrey.harris@fao.org

Newman SONGORE
Junior Technical Officer
FAO Subregional Office for Southern Africa
P.O.B 3730
Samora Machel Avenue
Harare
Zimbabwe
Tel: +263 4 253655
Fax: +263 4 700 724
E-mail: newman.songore@fao.org

Dale KOLODY
Stock Assessment Expert
P.O.Box 1011
Victoria
Seychelles
Phone: +248 225494
Fax: +248 224364
Email: dale.kolody@iotc.org

Alejandro ANGANUZZI
Executive Secretary
Indian Ocean Tuna Commission
P.O.Box 1011
Victoria
Seychelles
Phone: +248 225494
Fax: +248 224364
Email: aa@iotc.org

Shunji FUJIWARA
IOTC-OFCE-Project Coordinator
c/o IOTC Secretariat
P.O. Box 1011
Victoria
Mahe
SEYCHELLES
Tel. (+248)525848
Fax: (+248)224364
E-mail: shunji.fujiwara@iotc.org

Miguel HERRERA
Data Coordinator

IOTC
PO Box 1011 Victoria,
Seychelles
Tel : + 248 225494
Fax: +248 224364
E-mail: Miguel.herrera@iotc.org

Julien MILLION
Fishery Officer
Indian Ocean Tuna Commission
P.O.Box 1011
Victoria
Seychelles
Phone: +248 225494
Fax: +248 224364
E-mail: jm@iotc.org

Lucia PIERRE
Data Assistant
IOTC
PO Box 1011 Victoria,
Seychelles
Tel : + 248 225494
Fax: +248 224364
E-mail: lp@iotc.org

Emmanuel CHASSOT
Research fellowship
Centre de Recherche Halieutique
Avenue Jean Monnet
BP 171 34203 SETE cedex
France
Tel : +33 4 99573224
Fax: +33 4 99573295
E-mail: Emmanuel.Chassot@ird.fr

Pierre CHAVANCE
Biologiste des Pêches
Centre de Recherche Halieutique
Avenue Jean Monnet
BP 171 34203 Sète cedex
France
Tel: + 33 499573254
Fax: + 33 499573295
E-mail: pierre.chavance@ird.fr

Francis MARSAC
Président du Comité Scientifique de la CTOI
IRD University of Cape Town
Dept. Of Oceanography
P. Bag x3
7701 Rondebosch
SOUTH AFRICA
Tel : +27 21 650 3279
Fax: +27 21 650 3979
Email: francis.marsac@ird.fr

Reza Nouri DAFRAZI
Iran Fisheries Organization
Expert in Fish Statistics and Information dept. Tehran
Islamic Republic of Iran
Tel: +98 21 66943965
E-mail: ir_noorimail@yahoo.com

Praulai NOOTMORN
 Director
 Marine Fisheries Technology Research and
 Development Institute
 Department of Fisheries
 Kasetsark Campus
 Bangkok 10900
 Thailand
 Tel: +66 2 9406559
 Fax: +66 2 9406659
 E-mail: nootmorn@yahoo.com

M. Shiham ADAM
 Director General
 Marine Research Centre
 Ministry of Fisheries and Agriculture
 H. White Waves
 Malé, Maldives
 Tel: +960 332 2328
 Fax: +(960) 332-2509
 E-mail: msadam@mrc.gov.mv

Mohamed ABDOUCHAKOUR
 In charge of Research
 Department of Fisheries
 B.P. 41
 Moroni
 COMOROS
 Tel: +269 7735630, 3330723
 Fax: +269 7750013
 E-mail: abdouchamed@yahoo.fr

Harimandimby RASOLONJATOVO
 Chef du CSP
 Centre de Surveillance de Pêche
 Ministère de la Pêche et de Ressources Halieutiques
 BP 60114
 Antananarivo
 Madagascar
 Tel: +261 202240065
 Fax: +261 202249014
 E-mail: rasolo.vevey@blueline.mg

Stephen NDEGWA
 Chief Fisheries Officer
 Fisheries Department
 Ministry of Fisheries Development
 P.O.B 90423 Liwatoni
 Mombasa 80100
 KENYA
 Tel: +254 41 2315904
 E-mail: ndegwafish@yahoo.com
 Email: ndegwafish@yahoo.com

Devanand NORUNGEE
 Divisional Scientific Officer
 Ministry of Fisheries and Rodrigues
 John Kennedy St.
 Port Louis
 Mauritius
 Tel: +230 2110604
 Fax: +230 208 1929
 E-mail: dnorungee@mail.gov.mu

Yaseer AL MUSLAHI
 Ministry of Fisheries Wealth
 Statistics and Information dept.
 P.O.B 427
 P.C 100 Muscat
 Oman

E-mail: yasa75Q@hotmail.com
 Tel: +968 24688372

Ali Musallam AMERJID
 Statistics and Information Dept.
 Ministry of Fisheries Wealth
 P.O.B 427
 Muscat 100
 Oman
 Tel: +96 8688365
 E-mail: ah-ms2009@hotmail.com

Christopher MEES
 Development Director
 MRAG LTD
 18 Queen Street
 London W1J5PE
 Tel: +44 (0) 20 72557783
 Fax: +44 (0) 20 74995388
 E-mail: c.mees@mrage.co.uk

Tom NISHIDA
 Scientist
 National Research Institute of Far Seas Fisheries of
 Japan
 5-7-1 Orido, Shimizu
 Shizuoka-city 424 8633
 Japan
 Tel: +81 54 336 6052
 Fax: +81 54 336 6052
 E-mail: otnishida@affrc.go.jp

Hiroaki OKAMOTO
 Tuna and Skipjack resources division
 National Institute of Far Seas Fisheries of Japan
 5-7-1 Orido,
 Shizuoka-city 4248633
 Japan
 Tel: +81 54 336 6043
 Fax: +81 54 335 9642
 E-mail: okamoto@affrc.go.jp

Ren-Fen WU
 Director
 Information Division
 19, Lane 113, Roosevelt Road, Sec.4,
 Taipei, Taiwan, Republic of China
 Tel: +886-2-27381522 ext 118
 Fax: +886 2 27384329
 E-mail: fan@ofdc.org.tw

Vincent LUCAS
 Manager For Research & Development
 Seychelles Fishing Authority
 P.O.B 449
 Fishing Port
 Victoria
 Seychelles
 Phone: +248 670314
 Fax: +248 224508
 Email: vlucas@sfa.sc

Liuxiong XU
 Professor
 College of Marine Sciences
 Shanghai Ocean University
 999 Hucheng Huan Road
 Lingang New Town

Shanghai 201306
China
Tel/Fax: +86 21 61900301
E-mail: lxxu@shou.edu.cn

Tel: +351 292207806
Fax+351 292207811
E-mail:pereira@uac.pt

Joao Gil PEREIRA
Dep. Oceanografia E Pescas
Horta 9901-862
Portugal

Annexe II : ordre du jour du GTCDS

- 1. OUVERTURE DE LA REUNION**
- 2. RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETARIAT SUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX DONNEES**
- 3. PRINCIPAUX PROBLEMES TOUCHANT AUX DONNEES**
- 4. SYSTEMES STATISTIQUES NATIONAUX**
- 5. RECOMMANDATIONS POUR AMELIORER LA QUALITE DES STATISTIQUES DE LA CTOI**
- 6. ACTIVITES D'ASSISTANCE A LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT DES DONNEES DANS LES PAYS RIVERAINS**
- 7. DIFFUSION DES DONNEES ET DES DOCUMENTS DE LA CTOI**
- 8. AUTRES QUESTIONS**
- 9. ADOPTION DU RAPPORT**

Annexe III : Liste des documents

Document	Titre
IOTC-2010-WPDCS-01	Draft agenda of the Working Party on Data Collection and Statistics
IOTC-2010- WPDCS-02	WPDCS List of documents
IOTC-2010-WPDCS-03	Report on IOTC data collection and statistics - <i>Herrera, M., L.Pierre and J.Million</i>
IOTC-2010-WPDCS-04	Status of IOTC databases for ALBACORE - <i>Herrera, M. and L.Pierre</i>
IOTC-2010-WPDCS-05	Status of databases for NERITIC TUNAS – <i>Pierre, L. and M.Herrera</i>
IOTC-2010-WPDCS-06	Proposal for a system to assess the quality of fisheries statistics at the IOTC - <i>Herrera, M.</i>
IOTC-2010-WPDCS-07	Foreign Tuna Fleets Unloading in Phuket, Thailand During 1995-2009 - <i>Nootmorn, P., S.Rodpradit and T.Chaiyen</i>
IOTC-2010-WPDCS-08	Activities of the IOTC-OFCF Project Phase I (April 2002-March 2007), Phase II (June 2007 to March 2010), and New IOTC-OFCF Project (June 2010). <i>Fujiwara,S. and M.Herrera</i>
IOTC-2010-WPDCS-09	Programme USTA Madagascar
IOTC-2010-WPDCS-10	Should the IOTC be Representing the Uncertainty in the Catch Time Series in the Stock Assessment Process? <i>Kolody,D. and M.Herrera</i>
Information documents	
IOTC-2010-WPDCS-Inf01	IOTC-OFCF Project Phase I Report
IOTC-2010-WPDCS-Inf02	IOTC-OFCF Project Phase II Report
IOTC-2010-WPDCS-Inf03	Summary questionnaire completed

Annexe IV : Recommandations du GTCDS

Para.	Recommandation
3	Le GTCDS souligne la nécessité d'augmenter la participation des scientifiques des états riverains aux futures réunions du GTCDS et presse les états de la région de prendre les dispositions nécessaires pour assurer leur participation aux prochaines réunions.
72	Le GTCDS note que les problèmes mentionnés dans les paragraphes 17 et 18 du rapport du GTCDS représentent un premier effort d'identification des principaux problèmes existant à l'heure actuelle et recommande que ces problèmes soient traités en priorité.
17	Statistiques non disponibles : l'absence de déclaration peut provenir de ce que les pêcheries ne sont pas suivies ou que les statistiques sont produites mais pas déclarées à la CTOI. Les estimations à partir de sources de données alternatives sont plus ou moins complètes selon les informations disponibles. Les flottes suivantes sont les principales concernées par ce problème : • Statistiques très incomplètes pour les palangriers industriels d'Inde. • Absence totale de statistiques pour les pêcheries artisanales du Yémen. • Absence totale de statistiques pour les palangriers industriels opérant sous pavillons de pays qui ne déclarent pas. • Manque de données de fréquences de tailles pour les palangriers de thons frais de Taïwan, Chine. • Manque de statistiques sur les palangriers industriels d'Indonésie et de Malaisie basés dans des pays étrangers. • Manque de données de prises et effort pour les palangriers d'Indonésie. • Manque de données de prises et effort et de fréquences de tailles détaillées pour les pêcheries océaniques de filet maillant du Pakistan et d'Iran ainsi que pour la pêcherie de filet maillant/palange du Sri Lanka. • Manque de données de prises et effort et de fréquences de tailles pour les pêcheries artisanales d'Inde. • Absence totale de statistiques pour les pêcheries artisanales de Madagascar et des Comores.
18	Statistiques incomplètes : • Couverture spatio-temporelle insuffisante des échantillonnages de tailles pour certaines importantes flottes palangrières, notamment celle du Japon. • Captures pas totalement déclarées par espèces et/ou par engins pour les pêcheries de senne industrielles et semi-industrielles d'Indonésie, de Malaisie et de Thaïlande, ainsi que pour la pêcherie de filet maillant/palange du Sri Lanka. • Statistiques de fréquences de tailles pas déclarées selon les standards de la CTOI pour les pêcheries du Japon, d'Indonésie et de Malaisie. • Les niveaux totaux de captures accidentelles de requins, d'oiseaux de mer et de tortue marines sont inconnus.
23	Le GTCDS note les modifications des estimations des captures de germon découlant des révisions réalisées par le Secrétariat sur la base des données fournies par l'ISSF et de celles des exportations indonésiennes. Le GTCDS indique que ces nouvelles estimations de captures pour la période 2003-2009 représentent plus du double des valeurs précédemment estimées. Il a également été signalé que les nouvelles captures calculées pour les pêcheries malgaches pourraient être trop élevées. Le GTCDS demande au Secrétariat d'étudier ces questions afin de s'assurer que les captures dans les bases de données de la CTOI sont aussi exactes que possible.
24	Le GTCDS presse les pays ayant des pêcheries de thons néritiques de collecter les données requises dans les meilleurs délais et de les déclarer à la CTOI.
25	Le GTCDS a rappelé au Japon la nécessité d'augmenter les échantillonnages de fréquences de tailles dans sa flotte palangrière, y compris en ce qui concerne les requins.
30	Le GTCDS note que, à ce jour, aucun pays n'a fourni ni la liste de ses observateurs certifiés ni les rapports de ses observateurs à la CTOI et presse les pays concernés de le faire dans les meilleurs délais.
35	Le GTCDS a approuvé le processus actuellement suivi par le Secrétariat pour élaborer un système de notation visant à évaluer la qualité des données déclarées au Secrétariat. Le GTCDS note que l'allocation de notes à chaque donnée présente dans les bases de données de la CTOI demandera beaucoup de temps et d'efforts de la part du Secrétariat et reconnaît que ce processus ne pourra être mis en place que de façon graduelle, en s'appliquant tout d'abord à l'albacore, au patudo et à l'espadon.
38	Le GTCDS note que, bien qu'il existe certaines préoccupations face à la description de l'incertitude dans les avis concernant l'évaluation des stocks à la Commission, il est important d'inclure les limites supérieures et inférieures des séries de captures possibles lors des analyses de sensibilité réalisées dans le cadre du processus d'évaluation des stocks.
39	Le GTCDS recommande que le Secrétariat élabore une série d'estimations de l'incertitude (séries de captures alternatives) pour une seule espèce et en présente les résultats lors de la réunion du GTTT et/ou du GTCDS en 2011.
42	Le GTCDS note que l'Iran a demandé l'assistance du Secrétariat de la CTOI afin de pouvoir répondre aux recommandations faites par le Comité scientifique de la CTOI et conseille au Secrétariat de prévoir une mission en Iran en 2011 et d'en présenter les résultats lors de la prochaine réunion du GTCDS.
43	Le GTCDS recommande que le Sri Lanka déclare les données de prises et effort disponibles à la CTOI, en respectant les standards de données de la CTOI.
44	Le GTCDS a fait part de sa préoccupation face au fait que, à sa connaissance, aucune action n'a été entreprise pour régler ce problème et recommande que le Secrétariat contacte le Pakistan à ce sujet.

Para.	Recommandation
45-46	Le GTCDS souligné la nécessité de mettre en place dans les meilleurs délais des prescriptions minimales pour les pêcheries de filet maillant et de canneurs, en ligne avec celles mises en place pour les pêcheries industrielles de senneurs et de palangriers. Le GTCDS a défini les prescriptions minimales pour les pêcheries de filet maillant (annexe VI) et de canneurs (annexe VII) et a décidé que, dans un premier temps, ces prescriptions ne s'appliqueraient qu'aux navires pontés de 15 m ou plus de longueur hors tout.
47	Le GTCDS note que l'identification par espèce des patudos, makaires, requins et tortues marines peut-être difficile pour les marins à bord des navires de pêche et recommande que le Secrétariat diffuse des fiches d'identification des espèces, en particulier auprès des pays ayant des pêcheries de filet maillant.
50	Le GTCDS rappelle sa recommandation faite aux scientifiques européens et thaïlandais d'explorer l'utilisation des données de taille recueillies sur les navires européens dans les mêmes zones et périodes afin d'ajuster la composition spécifique déclarée par les senneurs thaïlandais à partir de leurs fiches de pêche.
52	Le GTCDS note avec préoccupation que l'Indonésie et la Malaisie n'ont pas déclaré les captures et autres statistiques des palangriers battant leur pavillon et basés hors de leur territoire. Le GTCDS presse ces pays de prendre les dispositions nécessaires pour que ces données soient recueillies et déclarées dans les meilleurs délais.
55	Le GTCDS recommande que le Secrétariat apporte une assistance à l'Iran dans l'estimation et la déclaration des captures à la CTOI.
58	Le GTCDS recommande que les pays ayant des systèmes d'échantillonnage ou prévoyant de les mettre en place réalisent une évaluation de la précision des estimations des captures obtenues à partir de ces échantillonnages en utilisant différents niveaux de couverture et présentent les résultats de ces comparaisons au GTCDS. Le GTCDS demande au Secrétariat de la CTOI d'aider les pays concernés, dans la mesure du possible.
59	Le GTCDS note que le paragraphe 9 de la résolution 10/04 expose des dispositions pour la déclaration des nombres de navires de pêche suivis et de la couverture d'échantillonnage par type d'engin et par année, à la fois au Secrétaire exécutif et au Comité scientifique. Le GTCDS recommande que ces informations soient également fournies avec les statistiques déclarées à la CTOI (résolution 10/02).
64	Le GTCDS note que, à ce jour, de nombreux pays n'ont pas rempli leur questionnaire et encourage les pays concernés à fournir ces informations dans les meilleurs délais et a demandé au Secrétariat de présenter les progrès réalisés dans ce domaine lors de la prochaine réunion du GTCDS.
67	Le GTCDS note que la Thaïlande et Maurice sont actuellement les seules sources d'information sur les fréquences de tailles pour les palangriers de thon frais, dans la mesure l'Indonésie a arrêté de recueillir des informations sur sa pêcherie. Le GTCDS recommande que, afin d'accroître le nombre d'échantillons, le Secrétariat de la CTOI envisage de fournir une assistance à ces pays, selon les besoins.
68	Le GTCDS recommande que le Secrétariat poursuive son assistance aux Maldives afin de permettre d'améliorer la qualité des données de ce pays.
69	Le GTCDS note que, en plus des activités mises en place avec l'assistance du Projet CTOI-OFCF, le SWIOFP va mettre en place une étude d'évaluation des captures pour les pêcheries opérant autour des DCP ancrés et recommande que le Projet CTOI-OFCF et le SWIOFP coordonnent leurs travaux afin d'éviter la redondance.
70	Le GTCDS note que l'Union européenne a déclaré des informations concernant les nombres de DCP et de navires auxiliaires utilisés par les senneurs battant pavillons européens. Le GTCDS remarque que les nombres déclarés pour les DCP naturels et artificiels sont les mêmes et indique que ces chiffres ne sont pas fiables, dans la mesure où les nombres de DCP sont susceptibles de varier de façon significative selon les saisons. Le GTCDS recommande que les scientifiques européens examinent ce problème et fassent part de leurs conclusions lors de la prochaine réunion du GTCDS.
74	Le GTCDS a remercié l'OFCF pour son assistance à l'amélioration des systèmes statistiques de la région et à la mise en place des système d'échantillonnage (résolution 10/04) et recommande que le projet envisage d'étendre son assistance dans les années à venir.
76	Le GTCDS recommande que les pays qui ont bénéficié des activités financées par la CTOI ou par le Projet CTOI-OFCF fassent tous les efforts possibles pour pérenniser ces activités une fois cette assistance arrivée à son terme.

Annexe V : Disponibilité des statistiques de la CTOI pour 2009

Légende des tableaux i - v

Engin	Senneurs industriels (PS), palangriers industriels (LL) et engins artisanaux (ART)	NC	Captures nominales		Totalement dispo
Prises	Captures récentes représentant (x1000 tonnes)	CE	Prises et effort		Partiellement dispo
		SF	Fréquences tailles		Pas dispo
TI	Ponctualité		Bonne (avant le 1er juillet)		
			Correcte (en juillet)		
			Mauvaise (après juillet)		
		SO	Source données		Statistiques totalement dispo par l'état du pavillon
					Statistiques partiellement dispo par l'état du pavillon
					Statistiques disponibles par d'autres sources que l'état du pavillon

i – Thons tropicaux (YFT, BET, SKJ)

Engin	Flotte	Disponibilité des statistiques					TI	SO	Remarques
		Prises	Sps	NC	CE	SF			
P S	Union européenne	175,7	SY						Pas d'information sur le nbre de DCP utilisés
	Seychelles	68,3	SY						Pas d'information sur DCP et navires auxiliaires
	France (TOM)	12,6	SY						Pas d'information sur le nbre de DCP utilisés
	Thaïlande	11,0	SB						Pas d'information sur DCP et navires auxiliaires
	Japon	5,6	SB						Pas d'information sur DCP et navires auxiliaires
	Iran, rép. isl.	1,7	Y						Pas d'information sur DCP et navires auxiliaires
	Australie	0,9	S						SF pas selon grille standard CTOI
	Malaisie	0,3	S						
	Inde								
L L	Indonésie								
	Chine	3,1	BY						
	Taiwan, Chine	43,7	BY						SF pas dispo pour les palangriers de thon frais
	Indonésie	15,4	BY						
	Japon	13,9	BY						
	Inde	10,7	BY						NC pas déclarées pour tous les palangriers
	Oman	6,6	Y						
	Seychelles	5,0	B						
	Malaisie	2,2	BY						NC pas déclarées pour tous les palangriers
	Corée, rép.	1,4	YB						
	Union européenne	1,2	BY						Pas de données disponibles pour la France; pas de CE pour l'Espagne
	Philippines	0,9	BY						CE pas recueillies selon les standards CTOI
	Afrique du sud	0,3	BY						
	Thaïlande	0,2	BY						
	Maurice	0,1	Y						
	Australie	0,1	Y						
	Belize	0,1	Y						
	Kénya	0,0	BY						
	Madagascar	0,0	BY						
	Guinée	0,0	BY						
A u t r e s f l o t t e s	Tanzanie	0,0	BY						
	Sénégal	0,0	BY						
	NCA-frais2	5,5	YB						
	NCA-surgélateurs1	2,3	BY						
	Sri Lanka	121,2	SY						NC agréées; CE/SF pas selon grille standard
	Maldives	86,8	SY						CE et SF complètes fournies pour le GTTT mais pas officiellement
	Iran, rép. isl.	65,7	SY						
	Indonésie	52,2	S						
	Inde	26,1	YS						
	Madagascar	15,6	SY						
	Yémen	13,7	Y						
	Comores	12,6	YS						
	Pakistan	10,3	YS						
	Oman	7,0	Y						NC pas par engins (agréées)
	France (TOM)	0,8	SY						
	Union européenne	0,2	Y						
	Tanzanie	0,1	Y						
	Maurice	0,1	Y						
	Kénya	0,1	Y						
	Jordanie	0,0	S						Prises par significatives; pas estimées
	RU-territoires	0,0	S						SF seulement pour YFT
	Afrique du sud	0,0	Y						
	Timor oriental	0,0	Y						
	Australie	0,0	Y						
	Seychelles	0,0	Y						
Sps	Albacore (Y), patudo (B) et listao (S)								
Engin	Senneurs industriels (PS) ou autres engins (OTH: canneurs, petits senneurs, fileyeurs, lignes)								
Conf	Prises confidentielles (incluses dans NCA)								
1	Palangriers surgélateurs dont les prises ne sont pas déclarées par les états du pavillon concernés								
2	Palangriers de thon frais dont les prises ne sont pas déclarées par les états du pavillon concernés								

ii – Thons tempérés (ALB, SBF)

Engin	Flotte	Disponibilité des statistiques					TI	SO	Remarques
		Prises	Sps	NC	CE	SF			
P S	Australie	4,3	S						
	Union européenne	0,4	A						Pas d'information sur le nbre de DCP utilisés
	Seychelles	0,0	A						Pas d'information sur DCP et navires auxiliaires
L L	Indonésie	14,8	A						
	Chine	0,4	A						
	Taiwan, Chine	14,2	A						SF pas dispo pour les palangriers de thon frais
	Japon	5,5	AS						Sample size represents less than 1 fish by ton caught
	Inde	2,9	A						NC pas pas espèces and not reported for all longliners
	Corée, rép.	1,0	SA						
	Union européenne	1,0	A						Pas de données disponibles pour la France; pas de CE pour l'Espagne
	Seychelles	0,5	AS						
	Malaisie	0,2	A						NC pas déclarées pour tous les palangriers
	Belize	0,2	A						
	Philippines	0,1	A						CE pas recueillies selon les standards CTOI
	Afrique du sud	0,0	AS						
	Guinée	0,0	A						
	Tanzanie	0,0	A						
	Sénégal	0,0	A						
	Madagascar	0,0	A						
	Thaïlande	0,0	A						
O T H	Australie	0,0	A						
	Maurice	0,0	A						SF pas selon grille CTOI & combinées pour navires domestiques et étrangers
	NCA-frais	1,4	A						
	NCA-surgélateurs	0,3	A						
	Inde	1,1	A						
	Union européenne	0,0	A						
	Afrique du sud	0,0	A						
	Australie	0,0	S						

Sps Thon rouge austral (S) et germon (A)
Engin Senneurs industriels (PS), palangriers industriels (LL) ou autres engins (OTH: canneurs, petits senneurs, fileyeurs, lignes)
1 Palangriers surgélateurs dont les prises ne sont pas déclarées par les états du pavillon concernés
2 Palangriers de thon frais dont les prises ne sont pas déclarées par les états du pavillon concernés

iii – Porte épées (SWO, MARL, SFA, SSP)

Engin	Flotte	Disponibilité des statistiques					TI	SO	Remarques
		Prises	Sps	NC	CE	SF			
L L	Chine	0,4	S						
	Taiwan, Chine	12,1	SM						SF pas dispo pour les palangriers de thon frais
	Union européenne	5,8	S						Pas de NC/CE pour France; CE/SF incomplètes pour Espagne
	Inde	2,8	SM						NC pas déclarées pour tous les palangriers
	Indonésie	2,8	SM						
	Japon	1,9	SM						
	Seychelles	1,0	S						
	Oman	0,6	MF						
	Guinée	0,5	S						
	Tanzanie	0,5	S						
	Sénégal	0,5	S						
	Australie	0,3	S						
	Maurice	0,3	S						
	Malaisie	0,3	S						NC pas déclarées pour tous les palangriers
	Kénya	0,3	S						
	Afrique du sud	0,2	S						
	Corée, rép.	0,2	S						
	Thaïlande	0,1	S						CE uniquement pour espadon
	Madagascar	0,0	S						
	Belize	0,0	S						
A u t r e s f i l o t t e s	Philippines	0,0	S						CE pas recueillies selon les standards CTOI
	NCA-frais	1,1	SM						
	NCA-surgélateurs	0,5	SM						
	Iran, rép. isl.	8,0	F						
	Sri Lanka	6,3	F						NC agrégées; CE/SF pas selon grille standard
	Inde	6,1	F						
	Pakistan	3,1	M						
	Indonésie	1,7	MF						
	Madagascar	1,5	F						
	Oman	1,2	F						
	Comores	0,6	F						
	Tanzanie	0,4	M						
	Yémen	0,3	F						
	Maurice	0,3	M						
	Kénya	0,2	F						
	Émirats arabes unis	0,2	M						
	Union européenne	0,1	M						
	France (TOM)	0,0	M						
	Arabie Saoudite	0,0	M						
	Seychelles	0,0	F						
	RU-territoires	0,0	F						

Sps Espadon (S), makaire bleu et/ou noir et/ou rayé (M), voilier indopacifique (F) et Makaire à rostre court (P)
Engin Senneurs industriels (PS) ou autres engins (OTH: canneurs, petits senneurs, fileyeurs, lignes)
Conf Prises confidentielles (incluses dans NCA)
1 Palangriers surgélateurs dont les prises ne sont pas déclarées par les états du pavillon concernés
2 Palangriers de thon frais dont les prises ne sont pas déclarées par les états du pavillon concernés

iv – Thons néritiques (FRZ, LOT, KAW, COM, GUT)

Engin	Flotte	Disponibilité des statistiques					TI	SO	Remarques
		Prises	Sps	NC	CE	SF			
P S	Iran, rép. isl.	2,2	L						
	Thaïlande	0,1	F						Statistiques incomplètes: = principalement rejets
	Union européenne	0,0	F						Statistiques incomplètes: = principalement rejets
	Seychelles	0,0	F						Statistiques incomplètes: = principalement rejets
A u t r e s f l o t t e s	Inde								
	Indonésie								
	Indonésie	117,6	KL						
	Inde	105,0	CK						
	Iran, rép. isl.	80,7	LK						SF pas selon standards CTOI
	Thaïlande	21,8	KL						
	Malaisie	18,6	KL						
	Pakistan	16,1	CL						
	Oman	14,9	LC						
	Yémen	11,2	KL						
	Madagascar	10,5	CK						
	Sri Lanka	9,0	CK						NC agréées; CE/SF pas selon grille standard
	Maldives	8,2	FK						CE et SF complètes fournies pour le GTTT mais pas officiellement
	Arabie Saoudite	7,8	CK						
	Émirats arabes unis	3,9	L						
	Qatar	2,6	C						
	Bengladesh	1,6							
	Kénya	1,2	CK						
	Comores	1,1	K						
	Tanzanie	0,9	C						
	Erythrée	0,5	C						
	Égypte	0,3	CK						
	Australie	0,3	C						
	Barhain	0,2	K						
	Seychelles	0,1	K						
	Koweït	0,1	C						
	Djibouti	0,1							
	Jordanie	0,1	K						
	Union européenne	0,0							
	Soudan	0,0	C						
	Afrique du sud	0,0	G						
	RU-territoires	0,0	K						

Sps Thon mignon (L), auxide et/ou bonitou (F), thonine (K), thazard rayé (C), thazard barré indopacifique (G)
Engin Senneurs industriels (PS) ou autres engins (OTH: canneurs, petits senneurs, fileyeurs, lignes)
1 Palangriers surgélateurs dont les prises ne sont pas déclarées par les états du pavillon concernés
2 Palangriers de thon frais dont les prises ne sont pas déclarées par les états du pavillon concernés

v – Requins, oiseaux de mer et tortues marines

Engin	Flotte	Espèces			Oiseaux de mer	Tortues marines	Remarques
		NC	CE	SF			
P S	Union européenne				n/a		NC supposées faibles
	Seychelles				n/a		NC supposées faibles
	Thaïlande				n/a		NC supposées faibles
	Iran, rép. isl.				n/a		NC supposées faibles
	Australie				n/a		aucune capture accessoire
	France (TOM)				n/a		NC supposées faibles
	Japon				n/a		NC supposées faibles
	Malaisie				n/a		NC supposées faibles
	Inde				n/a		NC supposées faibles
	Indonésie				n/a		NC supposées faibles
L L	Chine						NC/CE = captures conservées et pas par espèces
	Taiwan, Chine						NC/CE = captures conservées et pas par espèces
	Japon						NC = captures conservées
	Indonésie						NC = captures conservées et pas par espèces
	Union européenne						Pas de données pour la France; pas de CE pour l'Espagne
	Seychelles						NC/CE = captures conservées et pas par espèces
	Corée, rép.						NC/CE = captures conservées et pas par espèces
	Oman						NC/CE = captures conservées et pas par espèces
	Philippines						
	Malaisie						NC/CE = captures conservées et pas par espèces
	Belize						NC/CE = captures conservées et pas par espèces
	Maurice						NC/CE = captures conservées et pas par espèces
	Guinée						NC/CE = captures conservées et pas par espèces
	Thaïlande						
	Afrique du sud						
	Australie						
	Kénya						
	Sénégal						
	Inde						
	Madagascar						
	NCA-surgélateurs1						
	NCA-frais2						
A r t i s a n a l	Iran, rép. isl.				n/a		NC supposées élevées pour les filets dérivants
	Maldives				n/a		NC supposées faibles
	Indonésie				n/a		NC supposées élevées
	Inde				n/a		NC supposées élevées
	Sri Lanka						CE/SF pas selon grille standard
	Oman				n/a		NC pas pas espèces
	Yémen				n/a		NC supposées élevées
	Pakistan				n/a		NC supposées élevées pour les filets dérivants
	Malaisie				n/a		NC/CE pas par espèces
	Thaïlande				n/a		NC supposées faibles
	Madagascar				n/a		Niveaux de captures inconnus
	Comores				n/a		Niveaux de captures inconnus
	Émirats arabes unis				n/a		NC supposées faibles
	Arabie Saoudite				n/a		Niveaux de captures inconnus
	Qatar				n/a		NC supposées faibles
	Tanzanie				n/a		NC supposées faibles
	Kénya				n/a		NC supposées faibles
	Égypte				n/a		NC supposées faibles
	France (TOM)				n/a		Niveaux de captures inconnus
	Seychelles				n/a		NC/CE pas par espèces
	Union européenne				n/a		NC pas pas espèces
	Maurice				n/a		NC supposées faibles
	Australie				n/a		
	Koweït				n/a		NC supposées faibles
	Erythrée				n/a		NC supposées faibles
	Jordanie				n/a		NC supposées faibles
	Bengladesh				n/a		NC supposées faibles
	Barhain				n/a		NC supposées faibles
	Djibouti				n/a		NC supposées faibles
	Soudan				n/a		NC supposées faibles
	RU-territoires				n/a		NC/CE pas par espèces
	Afrique du sud				n/a		
	Timor oriental				n/a		NC supposées faibles
Prises d'oiseaux de mer peu probables (n/a) ou possibles (?)							
1 Palangriers surgélateurs dont les prises ne sont pas déclarées par les états du pavillon concernés							
2 Palangriers de thon frais dont les prises ne sont pas déclarées par les états du pavillon concernés							

vi – Statistiques sur les navires de pêche et liste des navires en activité

Engin	Senneurs industriels (PS), palangriers industriels (LL) et engins artisanaux (ART)	Disponibilité	Totalement dispo Partiellement dispo Pas dispo
Prises	Captures récentes représentant (x1000 tonnes)		
Navires	Nombre de navires actifs (2006) (vide si inconnu)		
FC	Navires de pêche	SO	Source données
AV	Liste des navires en activité		Statistiques totalement dispo par l'état du pavillon Statistiques partiellement dispo par l'état du pavillon Statistiques disponibles par d'autres sources que l'état du pavillon

Engin	Flotte	Disponibilité				SO	Remarques
		Prises	Navires	FC	AV		
P S	Union européenne	176,1	36				
	Seychelles	68,3	9				
	France (TOM)	12,6	2				
	Thaïlande	11,1	4				
	Japon	5,6	2				
	Australie	5,2	10				
	Iran, rép. isl.	3,8	8				
	Malaisie	0,3	1				
	Inde		5				
	Indonésie		4				
	Navires auxiliaires NCA		12				Auxiliaires des senneurs UE, Seychelles et Thaïlande; nombre incertain
L L	Chine	3,9	32				
	Taiwan, Chine	70,0	537				
	Indonésie	32,9	1 043				
	Japon	21,4	126				
	Inde	16,4	126				Nombres contradictoires de LL déclarés par deux agences gouvernementales
	Union européenne	7,7	79				
	Oman	7,3	17				
	Seychelles	6,5	35				
	Malaisie	2,7	35				
	Corée, rép.	2,6	2				
	Philippines	0,9	7				
	Guinée	0,6	3				
	Tanzanie	0,6	3				
	Sénégal	0,6	3				
	Afrique du sud	0,5	25				
	Australie	0,4	4				
	Maurice	0,4	8				
	Kénya	0,3	2				
	Thaïlande	0,3	3				
	Belize	0,3	5				
	Madagascar	0,1	3				
	NCA-frais	8,0	23				
	NCA-surgélateurs	3,1	10				
A u t r e s h a u t u r i e r s & c ô t i e r s	Indonésie	171,6			n/a		
	Iran, rép. isl.	154,4	6 611				
	Inde	138,2			n/a		
	Sri Lanka	136,5	41 454				
	Maldives	95,0	1 016				
	Pakistan	29,5	2 401				
	Madagascar	27,6			n/a		
	Yémen	25,3			n/a		
	Oman	23,2	14 942		n/a		
	Thaïlande	21,8	755				
	Malaisie	18,6			n/a		
	Comores	14,3	4 327		n/a		
	Arabie Saoudite	7,8			n/a		
	Émirats arabes unis	4,1			n/a		
	Qatar	2,6			n/a		
	Bengladesh	1,6			n/a		
	Kénya	1,5			n/a		
	Tanzanie	1,4			n/a		
	France (TOM)	0,8			n/a		
	Érythrée	0,5			n/a		
	Maurice	0,4			n/a		
	Égypte	0,3			n/a		
	Australie	0,3	35		n/a		
	Union européenne	0,4	190		n/a		
	Barhain	0,2			n/a		
	Seychelles	0,1			n/a		
	Koweït	0,1			n/a		
	Jordanie	0,1			n/a		
	Djibouti	0,1			n/a		
	Soudan	0,0			n/a		
	Afrique du sud	0,0	29		n/a		
	RU-territoires	0,0	47		n/a		
	Timor oriental	0,0			n/a		

- 1 Palangriers surgélateurs dont les prises ne sont pas déclarées par les états du pavillon concernés
2 Palangriers de thon frais dont les prises ne sont pas déclarées par les états du pavillon concernés

Annexe VI

Prescriptions minimales pour les données opérationnelles de prises et effort des pêcheries de filet maillant
ENREGISTREMENT DES CAPTURES PAR LES NAVIRES PÊCHANT AU FILET MAILLANT DANS LA
ZONE DE COMPÉTENCE DE LA CTOI

Toutes les informations des fiches de pêche doivent être consignées pour chaque acte (coup) de pêche et quotidiennement et les informations concernant la dernière journée de pêche doivent être consignées avant que le navire n'atteigne le port.

ANNEXE I**Consigner une fois par marée****1-1 INFORMATIONS DE RAPPORT**

- 1) Date de soumission des fiches de pêche
- 2) Nom de la personne déclarante

1-2 INFORMATIONS SUR LE NAVIRE

- 1) Nom et numéro d'immatriculation du navire
- 2) Numéro CTOI, si disponible
- 3) Indicatif radio, si disponible
- 4) Taille du navire : tonnage brut (en tonnes) et/ou longueur hors-tout (en mètres)

1-3 INFORMATIONS SUR LA MARÉE

- 1) Date et port de départ
- 2) Date et port de retour

1-4 CONFIGURATION D'ENGINS**1) Profondeur minimale et maximale**

Noter la profondeur de pêche minimale et maximale, en mètres.

2) Maille

Noter la taille (et le type) des mailles utilisées (en millimètres).

3) Hauteur du filet

Noter la hauteur du filet (en mètres).

4) Matériau du filet

Ex. : nylon tressé, nylon monofilament...

5) Longueur totale de filet perdu

Noter la longueur totale de filet perdu durant la marée (en mètres).

ANNEXE II**Un enregistrement par acte de pêche ou par jour****2-1 OPÉRATIONS****1) Date du coup (AAAA/MM/JJ).**

Date de chaque coup de pêche (ou du jour sans coup de pêche).

2) Longueur totale de filet

Noter la longueur totale de filet calée pour chaque coup de pêche (en mètres).

3) Espèces cibles

Indiquer les espèces ciblées à chaque coup de pêche en indiquant le nom de l'espèce que vous espérez capturer pour un coup de pêche donné dans la ligne « Espèce cible » (remplir cette section *avant* de commencer le coup de pêche).

4) Heure de début de filage

Noter l'heure (UTC, 24h) de début du coup de pêche.

5) Position de début et de fin, en latitude et longitude

Noter la position de début et de fin, en latitude et longitude, qui correspond à la zone dans laquelle l'engin est calé.

Noter la latitude et la longitude à midi pour les jours sans pêche.

6) Heure de début de virage

Noter l'heure (UTC, 24h) de début de virage.

7) Heure de fin de pêche

Noter l'heure (UTC, 24h) de fin de virage.

2-2 CAPTURES

Poids (en kg) par espèces.

1) Poids des captures

Pour chaque espèce mentionnée dans la section 2-3, noter le nombre et le poids estimé (kg) par calée et par type de transformation.

2) Poids des rejets

Pour chaque espèce mentionnée dans la section 2-3 et non conservée à bord, noter le nombre et le poids estimé des poissons rejetés (kg) par calée.

2-3 ESPÈCES (les espèces ou groupes en gras devront être consignés séparément dans les fiches de pêche ; les captures des autres espèces devront être consignées séparément lorsqu'elles représentent, en moyenne, une proportion significative des captures, soit 10% ou plus)

Nom commun	Nom scientifique
Germon	<i>Thunnus alalunga</i>
Patudo	<i>Thunnus obesus</i>
Thon mignon	<i>Thunnus tonggol</i>
Albacore	<i>Thunnus albacares</i>
Listao	<i>Katsuwonus pelamis</i>
Auxide	<i>Auxis thazard</i>
Thonine	<i>Euthynnus affinis</i>
Thazard rayé	<i>Scomberomorus commerson</i>
Thazard barré indopacifique	<i>Scomberomorus guttatus</i>
Marlin rayé et makaire bleu	<i>Tetrapturus audax & Makaira indica</i>
Makaire noir	<i>Makaira mazara</i>
Voilier indopacifique	<i>Istiophorus platypterus</i>
Makaire à rostre court	<i>Tetrapturus angustirostris</i>
Espadon	<i>Xiphias gladius</i>
Requin peau bleue	<i>Prionace glauca</i>
Requin crocodile	<i>Pseudocarcharias kamoharai</i>
Requins taupes	<i>Isurus spp.</i>
Requins marteaux	<i>Sphyrna spp.</i>
Requin océanique	<i>Carcharhinus longimanus</i>
Autres <i>Carcharhinidae</i>	<i>Carcharhinus spp.</i>
Requin-taupe commun	<i>Lamna nasus</i>
Requins renards¹	<i>Alopias spp.</i>
Requin tigre	<i>Galeocerdo cuvier</i>
Autres requins	
Pastenague violette	<i>Pteroplatytrygon violacea</i>
Autres poissons	

¹ Selon la Résolution 10/12, les captures des renards doivent être déclarées mais pas conservées (c'est-à-dire rejetées vivantes ou mortes).

2-4 REMARQUES

1) Les rejets de thons, d'espèces apparentées, de requins ainsi que les captures accidentelles de tortues marines et de mammifères marins doivent être consignées dans les remarques, si possible par espèce.

2) Toute autre information complémentaire devra également être consignée dans les remarques.

Note : La liste des espèces présentées dans la section 2-3 doit être considérée comme un minimum. De façon facultative, d'autres espèces de requins et/ou de poisson pourront être ajoutées, selon la zone de pêche et la pêcherie.

Annexe VII

**Prescriptions minimales pour les données opérationnelles de prises et effort des pêcheries de canne
ENREGISTREMENT DES CAPTURES PAR LES CANNEURS PÊCHANT DANS LA ZONE DE
COMPÉTENCE DE LA CTOI**

Toutes les informations des fiches de pêche doivent être consignées quotidiennement ; lorsque plus d'un coup de pêche a lieu en une journée, il est conseillé de saisir séparément les informations sur chaque coup de pêche.

ANNEXE I**Consigner une fois par marée****1-1 INFORMATIONS DE RAPPORT**

- 1) Date de soumission des fiches de pêche
- 2) Nom de la personne déclarante

1-2 INFORMATIONS SUR LE NAVIRE

- 1) Nom et numéro d'immatriculation du navire
- 2) Numéro CTOI, si disponible
- 3) Indicatif radio, si disponible
- 4) Taille du navire : tonnage brut (en tonnes) et/ou longueur hors-tout (en mètres)

1-3 INFORMATIONS SUR LA MARÉE

- 1) Date et port de départ
- 2) Date et port de retour

ANNEXE II**2-1 OPÉRATIONS****1) Date de pêche**

Noter la date de pêche ; chaque jour de pêche devra être consigné séparément.

2) Nombre de pêcheurs

Noter le nombre de pêcheurs sur le bateau pour chaque jour ou coup de pêche.

3) Nombre d'engins de pêche

Noter le nombre d'engins de pêche utilisée durant la journée (ou le coup de pêche) : si le nombre exact n'est pas disponible, on pourra utiliser les intervalles suivants : i) moins de cinq cannes, ii) 6-10 cannes et iii) plus de 11 cannes.

3) Heure de début de pêche

Notez l'heure (UTC, 24h) immédiatement après que la capture des appât est terminée et que le navire se dirige vers la zone de pêche. Lorsque plusieurs coups de pêche ont lieu durant une même journée, il conviendra de noter l'heure à laquelle la recherche du poisson commence.

4) Heure de fin de pêche

Notez l'heure (UTC, 24h) à laquelle la pêche s'arrête. Cela correspond à l'heure à laquelle le capitaine décide de rentrer au port. Lorsque plusieurs coups de pêche ont lieu durant une même journée, il conviendra de noter l'heure à laquelle la pêche s'est terminée sur le dernier banc.

5) Nombre de coups de pêche

Un coup de pêche est considéré comme la durée entre le début de la pêche sur un banc de thons et la fin de la pêche sur ce même banc. Un coup de pêche différent devra être enregistré pour chaque nouveau banc exploité. Il conviendra de noter dans cette section le chiffre 1 lorsque les coups de pêche sont consignés séparément

6) Position de début et de fin, en latitude et longitude

Noter la position de début et de fin, en latitude et longitude, qui correspond à la zone dans laquelle l'engin est calé.

Noter la latitude et la longitude à midi pour les jours sans pêche.

Lorsque les informations sont enregistrées par jour, noter le carré de 1° dans lequel la pêche a eu lieu.

7) Type de banc

Notez le type de bancs pêchés : associés à des DCP et/ou libres.

2-2 CAPTURES

Poids (en kg) par espèces.

1) Poids des captures

Pour chaque espèce mentionnée dans la section 2-3, noter le nombre et le poids estimé (kg) par jour/coup de pêche et par type de transformation.

2) Poids des rejets

Pour chaque espèce mentionnée dans la section 2-3 et non conservée à bord, noter le nombre et le poids estimé des poissons rejetés (kg) par jour/coup de pêche.

2-3 ESPÈCES

Nom commun	Nom scientifique
Germon	<i>Thunnus alalunga</i>
Patudo	<i>Thunnus obesus</i>
Thon mignon	<i>Thunnus tonggol</i>
Albacore	<i>Thunnus albacares</i>
Listao	<i>Katsuwonus pelamis</i>
Auxide	<i>Auxis thazard</i>
Thonine	<i>Euthynnus affinis</i>
Thazard rayé	<i>Scomberomorus commerson</i>
Autres poissons	

2-4 REMARQUES

1) Les rejets de thons, d'espèces apparentées, de requins ainsi que les captures accidentelles de tortues marines et de mammifères marins doivent être consignées dans les remarques, si possible par espèce.

2) Toute autre information complémentaire devra également être consignée dans les remarques.

Note : La liste des espèces présentées dans la section 2-3 doit être considérée comme un minimum. De façon facultative, d'autres espèces de requins et/ou de poisson pourront être ajoutées, selon la zone de pêche et la pêcherie.

Annexe VIII

État de la soumission des Questionnaires CTOI sur les systèmes statistiques

Flottes	Année de déclaration	Pêcherie	Résumé des captures récentes	Revue des données historiques		Type de collecte des données		Gestion des données					Production de statistiques des pêches				Diffusion			
				Type	Période	Lieu de débarquement	En mer	Type de stockage des données	SGBD	Saisie données	Sécurité données	Vérification donnés	Procédures estimation	Jeu de données utilisé	Estimation des résultats	Autres	Rapports	Produits données	Publiées	Standard CTOI
Australie	2008	ELL	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Australie	2008	PS	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Chine	2008	LL	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X	X	X
Japon	2008	LL	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Japon	2008	PS	X				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
France_UE	2008	Art	X			X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
France_UE	2008	LL	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Afrique du sud	2008	LL ; Sport ;	X	X	X	X														
Kenya	2008	Artisanal	X			X		X	X	X	X	X	X	X	X					
Kenya	2008	ELL	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
Oman	2008	Artisanal	X			X		X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	
Oman	2008	LL	X			X	X	X	X	X	X	X								
Taiwan, Chine	2006	FLL, LL	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X
Thaïlande	2007	Artisanal/ LL/PS	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X
RU-territoires	2008	Sport	X				X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X
Sierra Leone	PAS D'ACTIVITÉ																			

Annexe IX

Nouveaux rapports sur les systèmes statistiques

Comores

Les Comores ont arrêté de recueillir des données sur leurs pêcheries côtières en 1995. Ce pays recevra l'assistance du Projet CTOI-OFCF pour la mise en place d'une enquête cadre sur ses pêcheries et une autre assistance de la CTOI pour mettre en place un programme d'échantillonnage en 2011. Les Comores se sont engagées à déclarer l'estimation de leurs captures à partir de 2011 et à pérenniser les activités de collecte des données une fois que l'assistance de la CTOI et de l'OFCF aura touché à sa fin.

UE-France

La France opère trois pêcheries exploitant les ressources de grands pélagiques. La pêcherie de senneurs industriels est suivie par le biais de fiches de pêche (couverture de 100 %), d'un système de surveillance des navires (couverture de 100 %) et d'échantillonnage au port pour les compositions spécifiques et les fréquences de tailles (environ 95 % des marées). En 2011, il est prévu d'étendre les échantillonnages au port à Antsiranana (Madagascar) en collaboration avec l'USTA (Unité Statistique Thonière d'Antsiranana) et à Port Louis (Maurice) en collaboration avec l'*Albion Fisheries Centre*. Le programme d'observateurs est à l'arrêt depuis la mi 2009 pour des raisons de sécurité (piraterie) : les personnels militaires embarqués occupent la place habituellement dévolue aux observateurs. Les solutions possibles actuellement à l'étude sont : l'embarquement d'observateurs sur des navires récents débutant leurs activités et ayant potentiellement plus de place à bord ; l'auto échantillonnage ; la surveillance vidéo ; l'utilisation de données recueillies par le biais du programme de contrôle dans les TAAF. La pêcherie palangrière basée à la Réunion est suivie par le biais des fiches de pêche et d'échantillonnages au port. Aucune donnée de prises et effort n'est disponible pour 2009 du fait d'une réorganisation du système statistique français qui a fortement retardé la saisie et la vérification des données de fiches de pêche pour 2009. Ce problème devrait être résolu d'ici au début 2011. Un programme d'observateurs a commencé en avril 2007 et a atteint un taux de couverture de 3 % en 2009. La pêcherie artisanale de la Réunion est suivie par le biais d'échantillonnages statistiques basés sur des enquêtes téléphoniques pour les statistiques d'effort ainsi que des enquêtes d'évaluations stratifiées des captures.

Iran

Des échantillonnages au port sont réalisés pour les pêcheries artisanales. Environ 10 % des navires de pêche sont couverts et les données, recueillies par catégorie de navires, par engin, par espèce, par lieu de débarquement et par mois seront extrapolées à l'ensemble des navires de pêche. La procédure d'extrapolation sera réalisée au moyen du logiciel de statistiques des pêches iranien « AMAR ».

Le système couvre quatre provinces côtières représentant environ 11 000 navires. On dénombre 63 lieux de débarquement principaux, dont 42 furent sélectionnés sur la base i) de l'importance des débarquements, ii) de la diversité des navires, iii) de la composition spécifique et iv) de la localisation de la zone de pêche principale.

L'échantillonnage est réalisé en deux étapes : 1) classification des lieux de débarquement et sélection du site à échantillonner puis, 2) classification du site de débarquement en tenant compte de la capacité des différents navires. 51 catégories d'espèces furent identifiées dans le débarquement des navires artisanaux, dont des démersaux, de grands pélagiques (neuf espèces de thons et apparentées), des petits pélagiques et des crevettes.

Pour les navires industriels, une procédure d'énumération totale a été adoptée afin d'obtenir toutes les informations requises sur les prises et effort.

Kenya

Le Kenya recueille les fiches de pêche de ses palangriers depuis 2005. Les fiches de pêche n'ont jamais été validées dans la mesure où le Kenya ne dispose pas d'un système de surveillance des navires. En 2010, le SSN a été mis en place et la validation des fiches de pêche est en cours de réalisation. Les écueils rencontrés à ce jour comprennent à la capture d'un palangrier kényan par des

pirates et le manque de navires étrangers dans la ZEE du fait des activités de piraterie. En ce qui concerne la pêche artisanale, le Kenya réalise des énumérations totales. Ce système est en place depuis le début des années 80 mais, en 2010, le système de collecte des données a évolué avec l'introduction d'échantillonnages des captures artisanales. En plus de la déclaration des captures au niveau de l'espèce, les longueurs de plusieurs espèces sont également consignées afin d'améliorer la qualité et la quantité de données recueillies auprès des pêcheries artisanales. Les collecteurs de données ont été formés au nouveau système et ont réalisé des essais d'échantillonnage depuis juillet. La base de données, dotée d'une interface Web, sera finalisée en décembre 2010 et il est prévu qu'elle devienne pleinement opérationnelle en 2011. Ce système devrait améliorer la déclaration des données qui jusqu'alors a pu être relativement lente.

Madagascar

Madagascar a décidé en 2010 de renforcer l'USTA (Unité Statistique Thonière d'Antsiranana). Cette unité avait été créée dans le cadre du Programme régional thonier en 1996 mais ses activités avaient peu à peu diminué au cours des 10 dernières années jusqu'à quasiment s'arrêter.

En 2009, l'activité thonière à Antsiranana a atteint 61 débarquements (toutes nationalités), principalement au cours du premier semestre. Les captures totales débarquées ou transbordées sont estimées à 36 000 t (USTA, 2009). Une partie de la production est transformée localement dans une conserverie (« Pêche et Froid de l'Océan Indien »).

L'objectif général de cette action est de renforcer les capacités de Madagascar à respecter ses obligations statutaires dans le cadre des organisations régionales comme la CTOI, la SWIOFC et la COI concernant les pêcheries de grands pélagiques.

Le document n°9 soumis au groupe de travail présente l'organisation logique de ce projet et un calendrier des activités pour les deux prochaines années.

L'USTA est basée à Antsiranana, dans la zone portuaire juste à côté de l'endroit où ont lieu les débarquements et non loin de la conserverie de thons. L'USTA est actuellement composée de 12 personnes : un directeur, un scientifique, six échantillonneurs au port, un opérateur de saisie des données et trois personnels administratifs. L'USTA a signé en 2010 un accord scientifique avec l'observatoire thonier/IRD (France) afin d'améliorer la collaboration, en particulier en ce qui concerne les pêcheries de surface européennes qui pêchent et débarquent à Madagascar. Cet accord porte sur les points suivants :

- Collecte des données : récupération des fiches de pêche, échantillonnage au port pour la composition spécifique et les longueurs, échantillonnages biologiques à la conserverie.
- Traitement et déclaration des données : utilisation du logiciel de l'IRD pour gérer les données de pêche à la senne.
- Analyses scientifiques.

Maldives

Les Maldives ont une longue tradition de pêche thonière remontant à plusieurs siècles. La pêche se fait en utilisant des canneurs. En dépit de cette longue histoire, la collecte des données n'a débuté qu'en 1959. La série temporelle couvrant la totalité de la pêcherie, elle, démarre en 1970. Le système de déclaration est basé sur une énumération totale des captures. Des résumés des captures par marée et par navire sont soumis au Ministère des pêches et de l'agriculture. Les facteurs de conversion sont appliqués aux captures énumérées pour estimer les captures totales.

L'utilisation des facteurs de conversion a toujours été un problème à cause de la petite taille des échantillons à partir desquels ces facteurs ont été dérivés. L'utilisation année après année de facteurs de conversion fixes obtenues dans une zone géographique précise ne permet pas de prendre en compte les variations considérables saisonnières, régionales et interannuelles que présentent les tailles des thons. L'inclusion d'une série de facteurs de conversion plus réaliste dans le système d'estimation a été entravée par le manque de personnel formé et de ressources financières.

Réalisant les limites du système d'énumération et de déclarations actuellement en place, le Ministère des pêches a essayé d'introduire un système de fiches de pêche pour la déclaration des données de captures et d'effort. En 2004/2005, des fiches de pêche furent introduites et une série de sessions de formation furent organisées pour les pêcheurs des atolls centraux. Cependant, il ne fut pas possible de donner suite à ces activités et d'étendre les formations au reste des atolls. Les fiches de

pêche furent à nouveau introduites à compter de janvier 2010, suite à une révision des règles concernant l'enregistrement des navires de pêche et l'attribution des licences, incluant la déclaration des captures. Une interface Web a été élaborée pour faciliter la saisie des données des fiches de pêche par les officiels travaillant sur les atolls.

Les séries temporelles des Maldives ont besoin d'une révision et de l'application de facteurs de conversion plus efficaces, obtenus à partir des programmes d'échantillonnage des tailles. En 2010, le GTTT a noté que la série temporelle maldivienne est extrêmement précieuse car elle est probablement la seule à pouvoir être utilisée pour l'évaluation des stocks. Un essai préliminaire de normalisation de cette série temporelle a été réalisé par le GTTT en 2010 et devrait se poursuivre en 2011.

Maurice

Des données sont recueillies auprès des palangriers de surfaces locaux et des navires de pêche étrangers autorisés à pêcher dans les eaux mauriciennes. Actuellement, on compte 5 petits palangrier locaux (moins de 24 m) et 1 de plus de 24 m en activité. Des licences de pêche ont été attribuées à environ 150-200 navires, les autorisant à pêcher dans les eaux mauriciennes.

Des fiches de pêche sont régulièrement fournies à ces navires. Les statistiques de prises quotidiennes sont enregistrées par les capitaines dans les fiches de pêche. La déclaration des fiches de pêche est obligatoire. Les navires attributaires de licences doivent déposer une caution qui leur est remboursée une fois les fiches de pêche correctement remplies et déclarées.

Les statistiques de débarquement et les informations sur les marées sont recueillies auprès des propriétaires des navires ou des compagnies de pêche représentant les navires à Maurice, ainsi qu'auprès de l'autorité portuaire de Maurice. Ces informations comprennent les données de poids des captures.

Des échantillonnages des fréquences de tailles sont réalisés dans les captures des navires étrangers attributaires de licences, au cours de leurs débarquements.

Toutes les données sont saisies sous forme numérique au moyen du logiciel FINSS et sont transmises à la CTOI.

Vingt-quatre DCP sont installés autour de Maurice. Environ 300 pêcheurs participent à cette pêcherie. Les données sont recueillies sur 61 sites de débarquement distribués autour de l'île. En 2009, les captures de ce secteur se sont montées à environ 390 t, principalement composées de thons.

La pêcherie sportive, une importante composante du secteur du tourisme à Maurice, fournit au marché local environ 350 t de poissons, dont des marlins, des thons, des coryphènes et des requins.

Thaïlande

Les débarquements de thons des palangriers et des senneurs sont échantillonnés en termes d'effort, de captures, de composition spécifique, de production débarquée par pavillon, par taille des poissons etc. L'objectif de cette étude est de suivre l'évolution de la pêcherie thonière dans l'océan Indien, avec des données disponibles depuis le début des débarquements des palangriers thoniers à Phuket jusqu'en 2009 et des données concernant les débarquements à Phuket des thoniers senneurs entre 2003 et 2009. L'évolution du nombre de marées et des poids débarqués par les palangriers montre une augmentation de respectivement 187 marées pour 1416 t en 1995 jusqu'à 521 marées pour 6821 t en 2009 (les flottes principales battent pavillon de Taïwan, Chine et d'Indonésie). Les principales espèces dans les captures sont l'albacore, le patudo, les poissons porte épée (*Makaira spp.*, *Tetrapturus spp.*, *Istiophorus spp.*) et l'espadon (SWO) avec respectivement 61 %, 25 %, 6 % et 4 % des débarquements totaux, tandis que diverses espèces (requins, *Lepidocybium spp.*, *Coryphaena spp.*, *Thunnus alalunga*, *Mular spp.*, *Ruvettus pretiosus*, *Sphyrna spp.* et *Taractichtis spp.*) représentent 4 % des débarquements totaux entre 1995 et 2009.

Entre 2003 et 2009, seuls 6 senneurs japonais ont débarqué des captures à Phuket avec une composition spécifique des captures de 16 177 t de listao (63,8 %, 4164 t d'albacore (16,3 % et 5147 t de patudo (19,9 %). On observe la présence de captures accessoires dont les plus fréquentes sont des balistes (*Abalistes stellaris*). Les flottes de palangriers et de senneurs ont principalement pêché dans l'océan Indien oriental et le pic de débarquement a eu lieu durant la mousson de nord-est (novembre à mars).